

Laissons Faire

Revue mensuelle de l'Institut Coppet

Numéro 26 ~ Octobre 2018

Laissons Faire

revue mensuelle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque, président de l'Institut Coppet

Comité d'honneur :

Christian Michel, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

Robert Leroux, docteur en sciences sociales, professeur à l'Université d'Ottawa.

Gérard Minart, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de F. Bastiat, J.-B. Say, G. de Molinari et J. Rueff.

David Hart, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

Mathieu Laine, entrepreneur, éditorialiste au Point et au Figaro, professeur affilié à Sciences-Po

Philippe Nemo, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

Alain Laurent, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

Frédéric Sautet, docteur en économie, ancien professeur à New York University et à George Mason, il enseigne désormais à la Catholic University of America.

Emmanuel Martin, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

Guido Hülsmann, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA).

Cécile Philippe, docteur en économie, directrice de l'Institut économique Molinari.

Henri Lepage, membre de la Société du Mont-Pèlerin, fondateur de l'Institut Turgot.

Thierry Afschrift, spécialiste de droit fiscal, avocat au Barreau de Bruxelles, Anvers et Madrid, et professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.

Laissons Faire

Publication mensuelle de l'Institut Coppet

www.institutcoppet.org

26^{ème} Numéro ~ Octobre 2018



Prologue	5
Dans l'intimité de François Quesnay, par Madame du Hausset	7
L'utilisation de la connaissance dans la société, par Friedrich A. Hayek	17
Gustave de Molinari et la tentation de la politique, par Dries Van Thielen	28
Dupont de Nemours sur l'éducation : entre dirigisme et libéralisme, par Benoît Malbranque	32
L'impôt doit-il être un moyen de redistribuer la richesse entre les citoyens ? (Société d'économie politique, 1891)	36
Recension : Jean-Louis Benoît, <i>Dictionnaire Tocqueville</i> , éd. Nuvis, 2017	46
Actualités de l'Institut Coppet	53

Tous ces grands auteurs que l'on croit connaître

De ce que l'Institut Coppet se fixe pour mission de sortir de l'oubli où elle est tombée la grande tradition libérale française, et de faire découvrir sa fille légitime, l'école autrichienne d'économie, il ne faut pas en conclure que pour ce qui concerne des auteurs soi-disant bien connus comme Tocqueville, Quesnay ou Hayek, nos services ne sont pas requis. Il en est peut-être tout à l'inverse, car pire qu'un auteur génial qu'on a oublié, il y a l'auteur génial qu'on cite sans le lire, qu'on enseigne sans le comprendre, et qu'on interprète à tort et à travers.

Pour les manuels, François Quesnay est le précurseur de la comptabilité nationale, de la macroéconomie et de l'analyse en termes d'intrants du prix Nobel Leontief. Qui dit mieux ? Sa véritable pensée, elle, n'intéresse personne. Elle est pourtant là, à portée de main, dans ses écrits ou, comme nous l'illustrons dans ce numéro, dans les propos lumineux rapportés par Madame du Hausset, qui travaillait à ses côtés à Versailles. On y découvre un Quesnay défendant l'argent contre ceux qui le disent honteux et sale, et organisant une école physiocratique aux ambitions très révolutionnaires.

Tocqueville aussi partage avec Quesnay ce drôle de privilège d'être abondamment présent dans les manuels des lycéens et des étudiants, mais toujours sous une forme étriquée à l'extrême, où sa pensée perd toute sa substance. Il n'est plus que le gentil théoricien de l'égalité des conditions et de la démocratie, et dès lors très acceptable, très consensuel même. Aussi dans une recension du récent *Dictionnaire Tocqueville* de Jean-Louis Benoît nous avons tâché de présenter quelques facettes oubliées de ce grand penseur.

Enfin, au moment où nous préparons une grande collection autrichienne et où nous sollicitons la générosité de donateurs particuliers pour nous en donner les moyens, nous ne pouvons être insensible au sort réservé à Hayek, le plus célèbre représentant de cette école, quoique encore une fois il soit très peu lu et souvent schématisé à l'extrême. Sa contribution, très puissante et d'une applicabilité très large, sur le problème de la dispersion des connaissances dans la société, est souvent rappelé : depuis plus de 30 ans elle n'avait pas été republiée en format papier et nous l'avons donc insérée dans ce numéro. On y verra que, malgré le fait que l'idée sous-jacente soit assez claire, sa pensée reste dense et subtile.

Benoît Malbranche
Président de l'Institut Coppet

Dans l'intimité de François Quesnay

Mme du Hausset

Les Mémoires de Madame du Hausset sont une source très précieuse sur la vie de François Quesnay à Versailles et sur les idées qu'il tentait d'y agiter avec ses amis, les Physiocrates. François Quesnay et Mme du Hausset étaient alors tous deux au service de la favorite du Roi, madame de Pompadour : l'un était son médecin personnel, l'autre sa femme de chambre. En voici quelques extraits choisis. Les titres sont de nous.

I. Occasion de ces mémoires. Mes rapports avec Quesnay.

Une de mes amies de couvent, qui s'est mariée avantageusement à Paris, et qui jouit de la réputation de femme d'esprit, m'a souvent priée d'écrire ce que je savais journellement ; et, pour lui faire plaisir, j'avais fait de petites notes, en trois ou quatre lignes chacune, pour me rappeler un jour les faits intéressants ou singuliers ; comme *le Roi assassiné ; départ ordonné par le Roi à Madame*¹ ; *M. de Machault ingrat*, etc. Je promettais toujours à mon amie de mettre tout cela en récit. Elle me parla des *Souvenirs* de madame de Caylus, qui cependant n'étaient pas encore imprimés, et me pressa tant de faire un pareil ouvrage que, profitant de quelques moments de loisir, j'ai écrit ceci, que je compte lui donner, pour y mettre de l'ordre et du style.

J'ai été longtemps auprès de madame de Pompadour, et ma naissance me faisait traiter avec un peu de distinction par elle et par des personnes considérables qui me prirent en affection. J'étais devenue en peu de temps l'amie du docteur Quesnay qui venait souvent passer deux ou trois heures avec moi. Il recevait chez lui des personnes de tous les partis, mais en petit nombre, et qui toutes avaient une grande confiance en lui. On y parlait très hardiment de tout ; et ce qui fait leur éloge et le sien, jamais on n'a rien répété.

Madame la comtesse D*** venait me voir aussi ; c'était une personne vive et franche et aimée de Madame. La famille de Baschi me faisait sa cour. M. de Marigny avait reçu quelques services de moi, dans les querelles assez fréquentes du frère et de la sœur, et il avait pris de l'amitié pour moi. Le roi avait l'habitude de me voir, et un

¹ Il est à observer que madame de Pompadour est presque toujours appelée Madame dans ce journal, parce qu'elle était la maîtresse de celle qui écrit.

accident que je rapporterai l'avait rendu familier avec moi il ne se gênait point pour parler, quand j'entrais dans la chambre de Madame. Pendant les maladies de Madame, je ne quittais presque pas sa chambre, et je passais les nuits auprès d'elle.

Quelquefois, mais rarement, j'ai voyagé dans sa voiture avec le docteur Quesnay à qui elle ne disait pas quatre paroles, quoique ce fût un homme d'un grand esprit.

II. Quesnay et le secret des correspondances.

Il y avait deux personnes, le lieutenant de police et l'intendant des postes qui avaient grande part à la confiance de Madame ; mais ce dernier était devenu moins nécessaire, parce que le roi avait fait communiquer à M. de Choiseul le secret de la poste, c'est-à-dire l'extrait des lettres qu'on ouvrait ; ce que n'avait pas eu M. d'Argenson malgré toute sa faveur. J'ai entendu dire que M. de Choiseul en abusait, et racontait à ses amis les histoires plaisantes, les intrigues amoureuses que contenaient souvent les lettres qu'on décachetait. La méthode, à ce que j'ai entendu dire, était fort simple. Six ou sept commis de l'hôtel des postes triaient les lettres qu'il leur était prescrit de décacheter, et prenaient l'empreinte du cachet avec une boule de mercure ; ensuite, on mettait la lettre, du côté du cachet, sur un gobelet d'eau chaude qui faisait fondre la cire sans rien gêner ; on l'ouvrait, on en faisait l'extrait, et ensuite on la recachetait, au moyen de l'empreinte. Voilà comme j'ai entendu raconter la chose. L'intendant des postes apportait les extraits au roi, le dimanche. On le voyait entrer et passer comme les ministres, pour ce redoutable travail. Le docteur Quesnay, plusieurs fois devant moi, s'est mis en fureur sur cet *infâme* ministère, comme il l'appelait, et à tel point, que l'écume lui venait à la bouche. « Je ne dînerais pas plus volontiers avec l'intendant des postes, qu'avec le bourreau, disait le docteur. » Il faut convenir que dans l'appartement de la maîtresse du roi, il est étonnant d'entendre de pareils propos ; et cela a duré vingt ans, sans qu'on en ait parlé. « C'était la probité qui parlait avec vivacité, disait M. de Marigny, et non l'humeur ou la malveillance qui s'exhalait. »

III. Fable sur l'argent, à destination de ceux qui le méprisent.

Le roi savait beaucoup d'anecdotes, et il se trouvait assez de gens pour lui en dire de mortifiantes pour l'amour-propre. Un jour, il entra à Choisy, dans une pièce où l'on travaillait à un meuble brodé, pour voir où l'on en était ; et ayant regardé à la fenêtre, il vit, au bout d'une grande allée, deux hommes, en habit de Choisy. Il dit : « Qui sont ces deux seigneurs ? — Madame prit la lorgnette, et dit : C'est le duc d'Aumont et ***. — Ah ! dit le roi, le grand-père du duc d'Aumont serait bien étonné, s'il pouvait voir son petit-fils, bras dessus, bras dessous, avec le petit-fils de son valet de chambre L***, en habit qu'on peut dire à brevet. »

Là-dessus, il raconta une grande histoire à Madame, qui prouvait la vérité de ce qu'il disait. Le roi sortit pour aller à la figuerie avec Madame, et bientôt après entra Quesnay, ensuite M. de Marigny. Je parlai avec mépris de quelqu'un qui aimait beaucoup l'argent, et le docteur s'étant mis à rire, dit : « J'ai fait un drôle de rêve, cette nuit ; j'étais dans le pays des anciens Germains ; ma maison était vaste, et j'avais des tas de blé, des bestiaux, des chevaux en grand nombre, et de grands tonneaux pleins de cervoise ; mais je souffrais d'un rhumatisme, et ne savais comment faire, pour aller à cinquante lieues de là, à une fontaine dont l'eau me guérirait. Il fallait passer chez un

peuple étranger. Un enchanteur parut, et me dit : Je suis touché de ton embarras : tiens, voilà un petit paquet de poudre de *prelinpinpin* : tous ceux à qui tu en donneras, te logeront, te nourriront, et te feront toutes sortes de politesses. Je pris la poudre, et je le remerciai bien. Ah ! comme j'aimerais la poudre de *prelinpinpin*, lui dis-je ! j'en voudrais avoir plein mon armoire. Eh bien ! dit le docteur, cette poudre, c'est l'argent que vous méprisez. Dites-moi, de tous ceux qui viennent ici quel est celui qui fait le plus d'effet ? Je n'en sais rien, lui dis-je. — Eh bien ! c'est M. de Montmartel¹, qui vient, quatre ou cinq fois l'an. Pourquoi est-il si considéré ? Parce qu'il a des coffres pleins de poudre de *prelinpinpin*. »

Il tira quelques louis de sa poche : « Tout ce qui existe est renfermé dans ces petites pièces qui peuvent vous conduire commodément au bout du monde. Tous les hommes obéissent à ceux qui ont cette poudre, et s'empressent de les servir. C'est mépriser le bonheur, la liberté, les jouissances de tout genre, que mépriser l'argent. »

Un cordon bleu passa sous les fenêtres, et je dis : Ce seigneur est bien plus content de son cordon, que de mille et mille de vos pièces. — Quand je demande au roi une pension, reprit Quesnay, c'est comme si je lui disais : Donnez-moi un moyen d'avoir un meilleur dîner, d'avoir un habit bien chaud, une voiture pour me garantir de la pluie, et me transporter sans fatigue. Mais celui qui lui demande ce beau ruban, s'il osait dire ce qu'il pense, dirait : J'ai de la vanité, et je voudrais bien, quand je passe, voir le peuple me regarder d'un œil bêtement admirateur, se ranger devant moi ; je voudrais bien, quand j'entre dans une chambre, produire un effet, et fixer l'attention de gens qui se moqueront peut-être de moi, à mon départ ; je voudrais bien être appelé *Monseigneur* par la multitude. Tout cela n'est-il pas du vent ? Ce ruban ne lui servira de rien, dans presque tous les pays ; il ne lui donne aucune puissance : mais mes pièces me donnent partout les moyens de secourir les malheureux. Vive la toute-puissante poudre de *prelinpinpin* !

À ces derniers mots, on entendit rire aux éclats dans la pièce d'à-côté, qui n'était séparée que par une portière. La porte étant ouverte, le roi entra, avec Madame et M. de Gontaut. Il dit : « Vive la poudre de *prelinpinpin* ! docteur, pourriez-vous m'en procurer ? » Le roi était rentré, et il lui avait pris fantaisie d'écouter ce que l'on disait. Madame fit de grandes amitiés au docteur, et le roi, riant et parlant de la poudre avec éloge, sortit. Je m'en allai, et le docteur aussi. Je me mis à écrire aussitôt cette conversation. On me dit depuis que M. Quesnay était fort instruit de certaines choses qui ont rapport aux finances, et qu'il était un grand *économiste* ; mais je ne sais pas trop ce que c'est. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il avait beaucoup d'esprit ; il était fort gai et fort plaisant, et très habile médecin.

IV. Intervention du docteur Quesnay lors de la maladie du Roi

Un événement qui me fit trembler, ainsi que Madame, me procura la familiarité du roi. Au beau milieu de la nuit, Madame entra dans ma chambre, tout près de la sienne, en chemise, et se désespérant. « Venez, dit-elle, le roi se meurt. » On peut juger de mon effroi. Je mis un jupon, et je trouvai le roi, dans son lit, haletant. Comment

¹ Banquier de la cour.

faire ? c'était une indigestion. Nous lui jetâmes de l'eau ; il revint. Je lui fis avaler des gouttes d'Hoffman et il me dit : « Ne faisons pas de bruit, allez seulement chez Quesnay, lui dire que c'est votre maîtresse qui se trouve mal, et dites à ses gens de ne pas parler. »

Quesnay était logé tout à côté ; il vint aussitôt, et fut fort étonné de voir le roi ainsi. Il lui tata le pouls et dit : « La crise est finie ; mais si le roi avait soixante ans, cela aurait pu être sérieux. » Il alla chercher chez lui quelque drogue ; il revint bientôt après, et se mit à inonder le roi, d'eau de senteur. J'ai oublié le remède que lui fit prendre le docteur Quesnay ; mais l'effet en fut merveilleux : il me semble que c'étaient des gouttes du général La Motte. Je réveillai une fille de garde-robe, pour faire du thé, comme pour moi ; le roi en prit trois tasses, mit sa robe-de-chambre, ses bas, et gagna son appartement, appuyé sur le docteur. Quel spectacle, que de nous voir tous les trois à moitié nus ! Madame passa le plutôt possible une robe, ainsi que moi, et le roi se changea, dans ses rideaux, fermés très déceimment. Il causa sur sa courte maladie, et témoigna beaucoup de sensibilité pour les soins qu'on lui avait rendus.

Plus d'une heure après, j'éprouvais encore la plus grande terreur, en songeant que le roi pouvait mourir au milieu de nous. Heureusement il revint tout de suite à lui, et personne ne s'aperçut, dans le domestique, de ce qui était arrivé. Je dis seulement à la fille de garde-robe de tout remettre en état, et elle crut que Madame avait été malade. Le roi, le lendemain, remit secrètement à Quesnay, un petit billet pour Madame, où il disait : *Ma chère amie doit avoir eu grand'peur ; mais qu'elle se tranquillise ; je me porte bien, et le docteur vous le certifiera.*

Le roi, depuis ce moment, s'habitua à moi ; et touché de l'attachement que je lui avais témoigné, il me faisait souvent des mines gracieuses, à sa manière, et de petits présents ; et toujours au jour de l'an, il me donnait pour vingt louis environ de porcelaines. Il me voyait dans l'appartement, disait-il à Madame, comme on y voit un tableau, ou une statue muette, et ne se gênait pas pour moi. Combien de fois nous avons dit, Madame et moi : « Mais s'il fût mort, quel embarras ! quel scandale ! » Nous nous étions au reste, mises en règle, à tout événement, en avertissant Quesnay ; « car, dit Madame, il n'est pas seulement mon médecin, il est encore premier médecin ordinaire du roi. C'est la seconde place de sa faculté. » Il eut mille écus de pension, pour ses soins et son silence, et la promesse d'une place, pour son fils. Le roi me donna un acquit-patent sur le trésor royal, de quatre mille francs, et Madame eut une très belle pendule, et son portrait, dans une tabatière.

V. *Quesnay poète.*

Ma camarade est venue toute enchantée, il y a quelques jours, dans ma chambre, à la ville. Elle avait été chez M. de Chenevières, premier commis de la guerre, qui est en grande correspondance avec Voltaire, qu'elle regarde comme un Dieu ; par parenthèse, elle fut indignée, ces jours-ci, en entendant un marchand d'estampes qui criait : *Voilà Voltaire, ce fameux prussien ; le voyez-vous avec son gros bonnet de peau d'ours, pour n'avoir pas froid ? à six sols le fameux Prussien.* Quelle profanation, disait-elle ! — Je reviens à mon histoire. M. de Chenevières lui avait montré des lettres de Voltaire, et M. Marmontel avait lu une épître à sa bibliothèque.

M. Quesnay entra pour un petit moment ; elle lui répéta tout cela ; et comme il n'avait pas l'air d'y prendre beaucoup de part, elle lui a demandé s'il n'admirait pas les grands poètes ? Comme de grands joueurs de bilboquet, a-t-il répondu, avec ce ton

qui rend plaisant tout ce qu'il dit. J'ai cependant fait des vers, dit-il, et je vais vous en dire, c'est sur un M. Rodot, intendant de la marine, qui se plaisait à dire du mal de la médecine et des médecins : je fis ces vers pour venger Esculape et Hippocrate.

Antoine se médicina
En décrivant la médecine,
Et de ses propres mains mina
Les fondements de sa machine ;
Très rarement il opina
Sans humeur bizarre ou chagrine
Et l'esprit qui le domina
Était affiché sur sa mine.

Qu'en dites-vous, dit le docteur ? Ma camarade les trouva très jolis, et le docteur me les donna, de sa main, en me priant de ne pas en laisser prendre des copies.

VI. Prescriptions de Quesnay à Madame, pour lui faire conserver l'amour du roi

J'avais remarqué que Madame, depuis plusieurs jours, se faisait servir du chocolat à triple vanille et ambré, à son déjeuner ; qu'elle mangeait des truffes et des potages au céleri. La trouvant fort échauffée, je lui fis un jour des représentations sur son régime, qu'elle eut l'air de ne pas écouter. Alors, je crus en devoir parler à son amie la duchesse de Brancas¹. « Je m'en suis aperçue, me dit-elle, et je vais lui en parler devant vous. Effectivement après sa toilette, madame de Brancas lui fit part de ses craintes, pour sa santé. Je viens de m'en entretenir avec elle (en me montrant), dit la duchesse, et elle est de mon avis. » Madame témoigna un peu d'humeur, et puis se mit à fondre en larmes. J'allai aussitôt faire fermer la porte, et revins écouter.

« Ma chère amie, dit Madame à madame de Brancas, je suis troublée de la crainte de perdre le cœur de roi, en cessant de lui être agréable. Les hommes mettent, comme vous pouvez le savoir, beaucoup de prix à certaines choses et j'ai le malheur d'être d'un tempérament très froid. J'ai imaginé de prendre un régime un peu échauffant, pour réparer ce défaut, et depuis deux jours, cet élixir, dit-elle, me fait assez de bien, ou du moins, j'ai cru m'en apercevoir. » La duchesse de Brancas prit la drogue qui était sur la toilette, et après l'avoir sentie : Fi ! dit-elle, et elle la jeta dans la cheminée. Madame la gronda, et dit : « Je n'aime pas être traitée comme un enfant » ; elle pleura encore, et dit : « Vous ne savez pas ce qui m'est arrivé, il y a huit jours. Le roi, sous prétexte qu'il faisait chaud, s'est mis sur mon canapé, et y a passé la moitié de la nuit. Il se dégoûtera de moi, et en prendra une autre. — Vous ne l'éviterez pas, répondit la duchesse, en suivant votre régime, et ce régime vous tuera ; rendez au roi votre société précieuse de plus en plus, par votre douceur ; ne le repoussez pas dans d'autres moments et laissez faire le temps ; les chaînes de l'habitude vous l'attacheront pour toujours. »

¹ La duchesse de Brancas était dame d'honneur de madame la dauphine, et avait vécu dans l'intimité de madame de Pompadour.

Ces dames s'embrassèrent. Madame recommanda le secret à madame de Brancas et le régime fut abandonné.

Peu de temps après, elle me dit : « Le maître est plus content de moi ; et c'est depuis que j'ai parlé à Quesnay, sans lui tout dire. Il m'a dit que, pour avoir ce que je désire, il fallait avoir soin de se bien porter, et tâcher de bien digérer, et faire de l'exercice pour y parvenir. Je crois que le docteur a raison et je me sens tout autre. J'adore cet homme-là (le roi) je voudrais lui être agréable. Mais hélas quelquefois il me trouve une macreuse¹ ; je sacrifierais ma vie pour lui plaire. »

VII. Jugement de Quesnay sur le frère de Madame.

Madame commença, bientôt après, à faire des projets pour l'établissement de son frère. Il fut question de demoiselles de la plus haute naissance, et peut-être l'eût-on fait duc ; mais il avait une manière de penser qui l'éloignait du mariage et de l'ambition. Dix fois il aurait pu être ministre, et n'y pensa jamais. « C'est un homme, me disait un jour Quesnay, bien peu connu ; personne ne parle de son esprit et de ses connaissances, ni de ce qu'il fait pour l'avancement des arts ; aucun depuis Colbert, n'a fait autant dans sa place ; il est d'ailleurs fort honnête homme, mais on ne veut le voir que comme le frère de la favorite et parce qu'il est gros, on le croit lourd et épais d'esprit. » Ce qu'il disait était très vrai. M. de Marigni avait voyagé avec d'habiles artistes en Italie, et avait acquis du goût et beaucoup plus d'instruction que n'en avait eu aucun de ses prédécesseurs. Quant à son air épais, il ne l'avait que depuis quelque temps qu'il était trop engraisé, et sa figure auparavant était charmante. Il avait été aussi beau que sa sœur était belle ; il ne faisait sa cour à personne, n'avait aucune vanité, et il se bornait à des sociétés où il était à son aise. Il devint un peu plus répandu à la cour, lorsque le roi l'eut fait monter dans ses carrosses, croyant qu'il était alors de son devoir de se montrer parmi les courtisans.

VIII. Mes conversations avec Quesnay sur l'agriculture.

Mon ami Quesnay était, par parenthèse, un grand génie à ce que tout le monde dit, et un homme fort gai. Il aimait à causer avec moi de la campagne ; j'y avais été élevée, et il me faisait parler des herbages de Normandie et du Poitou, de la richesse des fermiers et de la manière de cultiver. C'était le meilleur homme du monde, et qui était éloigné de la plus petite intrigue. Il était bien plus occupé à la cour, de la meilleure manière de cultiver la terre, que de tout ce qui s'y passait. L'homme qu'il estimait le plus, était M. de La Rivière, conseiller au parlement, qui a été intendant de la Martinique ; il le regardait comme l'homme du plus grand génie, et croyait que c'était le seul homme propre à administrer les finances.

¹ Oiseau aquatique qui avait soi-disant le sang froid.

IX. Mirabeau chez Quesnay. Le dauphin.
Attaques des philosophes contre la religion.

Un jour j'étais chez le docteur Quesnay pendant que Madame était à la comédie. Le marquis de Mirabeau y vint, et la conversation fut quelque temps ennuyante pour moi, n'y étant question que du produit net ; enfin, on parla d'autres choses.

Mirabeau dit : J'ai trouvé mauvais visage au roi ; il vieillit. — Tant pis, mille fois tant pis¹, dit Quesnay ; ce serait la plus grande perte pour la France s'il venait à mourir ; et il leva les yeux au ciel en soupirant profondément. — Je ne doute pas que vous n'aimiez le roi, et avec juste raison, dit Mirabeau, et je l'aime aussi ; mais je ne vous ai jamais vu si passionné. — Ah ! dit Quesnay, je songe à ce qui s'en suivrait. — Eh bien ! le dauphin est vertueux. Oui, et plein de bonnes intentions, et il a de l'esprit ; mais les cagots auront un empire absolu sur un prince qui les regarde comme des oracles. Les jésuites gouverneront l'État, comme sur la fin de Louis XIV ; et vous verrez le fanatique évêque de Verdun premier ministre et La Vauguyon tout-puissant sous quelque autre titre. Les parlements alors n'auront qu'à se bien tenir ; ils ne seront pas mieux traités que mes amis les philosophes. — Mais ils vont trop loin aussi, dit Mirabeau, pourquoi attaquer ouvertement la religion ? — J'en conviens dit le docteur ; mais comment n'être pas indigné du fanatisme des autres, ne pas se ressouvenir de tout le sang qui a coulé pendant deux cents ans ? — Il ne faut donc pas les irriter de nouveau, et ne pas amener en France le temps de Marie en Angleterre. — Mais ce qui est fait est fait, et je les exhorte souvent à se modérer ; je voudrais qu'ils suivissent l'exemple de notre ami Duclos. — Vous avez raison répondit Mirabeau ; il me disait il y a quelques jours : Ces philosophes en feront tant, qu'ils me forceront à aller à vêpres et à la grand'messe. Mais enfin le dauphin est vertueux, instruit, et a de l'esprit. — Ce sont les premiers temps de son règne que je crains, dit Quesnay, où les imprudences de nos amis lui seront présentées avec la plus grande force, où les jansénistes et les molinistes feront cause commune, et seront appuyés fortement de la dauphine. J'avais cru que M. Du Muy était modéré, qu'il tempérait la fougue des autres ; mais je lui ai entendu dire que Voltaire méritait les derniers supplices. Soyez persuadé, Monsieur, que les temps de *Jean Hus*, de *Jérôme de Prague*, reviendront, mais j'espère que je serai mort. J'approuve bien Voltaire de sa chasse aux Pompignans : le marquis bourgeois, sans le ridicule dont il l'a inondé, aurait été précepteur des enfants de France ; et joint à son frère George, ils auraient tant fait qu'on aurait élevé des bûchers. — Ce qui devrait vous rassurer sur le dauphin, dit Mirabeau, c'est que malgré la dévotion de Pompignan, il le tourne en ridicule. Il y a quelque temps que l'ayant rencontré, et trouvant qu'il avait l'air bouffi d'orgueil, il dit à quelqu'un qui me l'a redit : *Et l'ami Pompignan pense être quelque chose.*

Je mis par écrit cette conversation en rentrant chez moi.

¹ Tant pis a le sens de : quel malheur.

X. *Mirabeau envoyé à la prison de Vincennes. Le pouvoir du Roi*

Un jour je trouvai Quesnay au désespoir. « Mirabeau, me dit-il, est à Vincennes pour son ouvrage sur l'impôt. Ce sont les fermiers-généraux qui l'ont dénoncé, et qui l'ont fait arrêter ; sa femme doit aller aujourd'hui se jeter aux pieds de madame de Pompadour. » Quelques moments après, j'entrai chez Madame pour sa toilette, et le docteur y vint. Madame lui dit : « Vous devez être affligé de la disgrâce de votre ami Mirabeau, et j'en suis fâchée aussi, car j'aime son frère. Quesnay répondit : « Madame, je suis bien loin de lui croire de mauvaises intentions, il aime le roi et le peuple. — Oui, dit-elle, son *Ami des Hommes* lui a fait beaucoup d'honneur. »

En ce moment entra le lieutenant de police, et Madame lui dit : « Avez-vous vu le livre de M. de Mirabeau ? — Oui, Madame, mais ce n'est pas moi qui l'ai dénoncé. — Qu'en pensez-vous, lui dit Madame ? — Je crois qu'il aurait pu dire une grande partie de ce qu'il a dit en termes plus ménagés ; il y a entre autres deux phrases au commencement : *Votre Majesté a vingt millions d'hommes plus ou moins, elle ne peut en obtenir des services qu'à prix d'argent, et il n'y a point d'argent pour payer leurs services.* — Quoi ! il y a cela, docteur, dit Madame ? — Cela est vrai, ce sont les premières lignes, et je conviens qu'elles sont imprudentes ; mais en lisant l'ouvrage, on voit qu'il se plaint de ce que le patriotisme s'éteint dans les cœurs, et qu'il voudrait le ranimer. »

Le roi entra, nous sortîmes, et j'écrivis sur la table de Quesnay ce que je venais d'entendre. Je revins ensuite pour continuer la toilette, et Madame me dit : « Le roi est fort en colère contre Mirabeau, mais j'ai tâché de l'adoucir, et le lieutenant de police a fait de même. Cela va redoubler les craintes de Quesnay. Savez-vous ce qu'il m'a dit un jour ? Le roi lui parlant chez moi, et le docteur ayant l'air tout troublé, après que le roi fut sorti, je lui dis : Vous avez l'air embarrassé devant le roi, et cependant il est si bon ! — Madame, m'a-t-il répondu, je suis sorti à quarante ans de mon village, et j'ai bien peu d'expérience du monde, auquel je m'habitue difficilement. Lorsque je suis dans une chambre avec le roi, je me dis : Voilà un homme qui peut me faire couper la tête et cette idée me trouble. — Mais la justice et la bonté du roi ne devraient-elles pas vous rassurer ? — Cela est bon pour le raisonnement, dit-il, mais le sentiment est plus prompt, et il m'inspire de la crainte avant que je me sois dit tout ce qui est propre à l'écartier. » J'écrivis cela pour ne pas l'oublier, et me fis redire les mots.

XI. *Dîner chez Quesnay à Paris, en compagnie de Turgot.*

Un jour que j'étais à Paris, j'allai dîner chez le docteur qui s'y trouvait aussi ; il avait assez de monde, contre son ordinaire, et entre autres un jeune maître des requêtes d'une belle figure, qui portait un nom de terre que je ne me rappelle pas, mais qui était fils du prévôt des marchands, Turgot. On parla beaucoup administration, ce qui d'abord ne m'amusa pas ; ensuite il fut question de l'amour des Français pour leur roi. M. Turgot prit la parole et dit : « Cet amour n'est point aveugle, c'est un sentiment profond et un souvenir confus de grands bienfaits. La nation, et je dirai plus, l'Europe et l'humanité, doivent à un roi de France (j'ai oublié le nom¹) la liberté ; il a

¹ Philippe-le-Long.

établi les communes et donné à une multitude immense d'hommes une existence civile. Je sais qu'on peut dire avec raison qu'il a servi son intérêt en les affranchissant ; qu'ils lui ont payé des redevances et qu'enfin il a voulu par là affaiblir la puissance des grands et de la noblesse ; mais qu'en résulte-t-il ? que cette opération est à la fois utile, politique et humaine. Des rois en général, on passa à Louis XV, et le même M. Turgot dit que son règne serait à jamais célèbre pour l'avancement des sciences, le progrès des lumières et de la philosophie. Il ajouta qu'il manquait à Louis XV ce que Louis XIV avait de trop, une grande opinion de lui-même ; qu'il était instruit, que personne ne connaissait mieux que lui la topographie de la France ; qu'au conseil, son avis était toujours le plus juste ; qu'il était fâcheux qu'il n'eût pas plus de confiance en lui-même, ou ne plaçât pas sa confiance dans un premier ministre approuvé de la nation. Tout le monde fut de son avis. Je priai M. Quesnay d'écrire ce qu'avait dit le jeune Turgot, et je le montrai à Madame. Elle fit à ce sujet l'éloge de ce maître des requêtes ; et en ayant parlé au roi, il dit : « C'est une bonne race. »

XII. *Les parlements.*

Le roi était souvent importuné par les parlements, et il tint à leur sujet un bien étrange propos, que répéta devant moi M. de Gontaut au docteur Quesnay. « Hier, le roi, dit-il, se promenait dans le salon avec un air soucieux. Madame de Pompadour lui demanda s'il avait de l'inquiétude sur sa santé, parce qu'il est depuis quelque temps, un peu indisposé. Il a répondu : Non, mais je suis bien ennuyé de toutes ces remontrances. — Que peut-il en arriver, a dit Madame, qui doive inquiéter sérieusement Votre Majesté ? N'est-elle pas le maître des parlements comme de tout son royaume ? — Cela est vrai, a dit le roi ; mais sans ces conseillers et ces présidents, je n'aurais pas été frappé par ce *monsieur* (il appelait toujours ainsi son assassin). — Ah ! Sire, s'est écriée madame de Pompadour. — Lisez le procès, a-t-il dit, ce sont les propos de ces messieurs qu'il nomme, qui ont bouleversé sa tête. — Mais, a dit Madame, j'ai souvent songé que si on pouvait envoyer à Rome M. l'archevêque... — Trouvez quelqu'un qui fasse cette affaire-là, a-t-il dit, et je lui donnerai ce qu'il voudra. » Quesnay dit que le roi avait raison dans tout ce qu'il avait dit.

XIII. *Propos de Quesnay sur l'art militaire.*

M. du Vernay vint chez Quesnay, et j'étais chez lui. Le docteur se mit à parler guerre, et je me souviens qu'il dit : « Les militaires font un grand mystère de leur art, mais pourquoi les jeunes princes ont-ils tous de grands succès ? c'est qu'ils ont l'activité et l'audace. Pourquoi les souverains qui commandent leurs troupes, font-ils de grandes choses ? c'est qu'ils sont maîtres de hasarder. » Ce discours me fit impression.

XIV. *Réunion des Physiocrates.* *Mercier de la Rivière sur la régénération du Royaume.*

Un jour M. de Marigni se trouva chez Quesnay où j'arrivais ; ils parlaient de M. de Choiseul. « Ce n'est qu'un petit-maître, dit le docteur, et s'il était plus joli, fait pour être un favori d'Henri III. » Le marquis de Mirabeau entra, et M. de la Rivière. « Ce royaume, dit Mirabeau, est bien mal ; il n'y a ni sentiments énergiques, ni argent pour

les suppléer. — Il ne peut être régénéré, dit la Rivière, que par une conquête comme à la Chine, ou par quelque grand bouleversement intérieur ; mais malheur à ceux qui s'y trouveront : le peuple français n'y va pas de main morte. »

Ces paroles me firent trembler, et je m'empressai de sortir. M. de Marigni en fit de même, sans avoir l'air d'être affecté de ce qu'on disait. « Vous avez entendu, me dit-il ; mais n'ayez pas peur, rien n'est répété de ce qui se dit chez le docteur. Ce sont d'honnêtes gens, quoique un peu chimériques ; ils ne savent pas s'arrêter. Cependant ils sont, je crois, dans la bonne voie. Le malheur est qu'ils passent le but. » J'écrivis cela en rentrant.

L'utilisation de la connaissance dans la société

Friedrich A. Hayek¹

Dans cet article resté célèbre, Hayek démontre le rôle essentiel joué par les prix dans la dissémination de la connaissance. En renseignant sur l'état de la demande ou la disponibilité des différentes ressources économiques, les prix rendent possibles un calcul économique rationnel. Tout effort de planification centralisée, à l'inverse, se heurte à l'impossibilité de mobiliser dans les mains des planificateurs une connaissance qui sera toujours dispersée entre tous les agents.

I

Quel problème cherchons-nous à résoudre lorsque nous essayons de construire un ordre économique rationnel ? À partir de certaines hypothèses familières, la réponse est assez simple. Si nous possédons tous les renseignements utiles, si nous partons d'un système de préférences donné, et si nous avons une connaissance complète des moyens disponibles, le problème qui reste posé est purement logique. Ceci signifie que la réponse à la question de la meilleure utilisation possible des moyens disponibles est implicite dans nos hypothèses. Les conditions que doit remplir la solution de ce problème d'optimisation sont entièrement élucidées, et c'est mathématiquement qu'on peut le mieux les présenter : pour les résumer, on peut dire que les taux marginaux de substitution entre n'importe quels biens ou facteurs pris deux à deux doivent être les mêmes quelle que soit leur utilisation.

Cela, malheureusement, n'est réellement *pas* le problème économique auquel une société doit faire face. Et le calcul économique que nous avons développé pour résoudre ce problème logique, bien qu'il constitue une étape importante vers la solution du problème économique d'une société, ne fournit aucune réponse à ce dernier. La raison en est que les « données » sur lesquelles se fonde le calcul économique ne peuvent et ne sont jamais « données » à un esprit unique pour le compte de la société dans son ensemble, pour en prévoir les implications.

¹ Traduction de Véronique de Mareuil (*Revue d'économie politique*, 1986), largement révisée par Emmanuel Martin (Libre Afrique). Source originale : F. A. Hayek, "The Use of Knowledge in Society" *American Economic Review*, XXXV, No. 4; September, 1945, pp. 519–30.

Le caractère particulier du problème de l'ordre économique rationnel est précisément déterminé par le fait que la connaissance de l'environnement dont nous pourrions avoir besoin n'existe jamais sous une forme concentrée ou agrégée, mais uniquement sous la forme d'éléments dispersés d'une connaissance incomplète et fréquemment contradictoire que tous les individus séparés possèdent en partie. Le problème économique d'une société n'est dès lors plus seulement un problème d'allocation de ressources « données » — si le terme de « données » signifie données à un seul esprit qui pourrait résoudre le problème posé par ces « données ». Il s'agit plutôt du problème d'obtenir la meilleure utilisation possible de ressources connues par n'importe lequel des membres de la société, à des fins dont l'importance relative est connue de ces individus et d'eux seuls. Ou, pour résumer ceci, il s'agit d'un problème d'utilisation de la connaissance, laquelle n'est donnée à personne dans sa totalité.

Cet aspect du problème fondamental a été, je le crains, plus obscurci qu'éclairé par la plupart des récents raffinements de la théorie économique, et particulièrement par les usages nombreux faits des mathématiques. Bien que le problème dont je souhaite traiter ici soit un problème de l'organisation économique rationnelle, je serai régulièrement amené à attirer l'attention sur les liens étroits que celui-ci entretient avec certaines questions méthodologiques. Nombre des points que je veux soulever sont en fait des conclusions vers lesquelles plusieurs démarches intellectuelles diverses ont, de manière inattendue, convergé. Cependant à mes yeux désormais, il n'y a pas là de surprise. Il me semble que la plupart des débats actuels concernant la théorie et la politique économiques ont leur origine commune dans une conception erronée de la nature du problème économique d'une société. Cette conception erronée est due à son tour à une application fallacieuse aux phénomènes sociaux des modes de pensée que nous avons développés pour traiter des phénomènes de la nature.

II

Dans le langage ordinaire, nous utilisons le mot de « planification » pour décrire le réseau complexe de décisions d'allocation des ressources disponibles. En ce sens, toute activité économique est une planification, et dans n'importe quelle société où beaucoup d'individus collaborent, cette planification, quel qu'en soit l'auteur, devra dans une certaine mesure être fondée sur une connaissance qui, *a priori*, n'est pas donnée au planificateur mais à quelqu'un d'autre, et qui devra donc être transmise au planificateur. Le problème crucial pour toute théorie visant à expliquer le processus économique est relatif aux différents canaux qu'emprunte le savoir sur lequel les individus construisent leurs plans. Et le problème de la meilleure utilisation possible du savoir initialement dispersé entre tous les individus, est au moins un des problèmes principaux de la politique économique ou de la construction d'un système économique efficace.

La réponse à cette question est liée directement à l'autre question qui se pose, à savoir : *qui* doit opérer la planification ? C'est autour de cette question que tout le débat sur la « planification économique » tourne. Il ne s'agit pas de savoir s'il doit y avoir ou non de la planification. Il s'agit de savoir si la planification doit être centralisée par une autorité pour le système économique tout entier, ou doit être répartie entre de nombreux agents. La planification, au sens particulier dans lequel ce terme est utilisé dans les controverses contemporaines, renvoie nécessairement à la planification centralisée, c'est-à-dire à la direction du système économique tout entier en

fonction d'un plan unifié. La concurrence, à l'inverse, renvoie à une planification décentralisée entre de nombreux agents séparés. À mi-chemin entre les deux se situe l'organisation de la planification par des industries organisées ou, en d'autres mots, le monopole dont beaucoup de gens parlent mais que peu apprécient quand ils le rencontrent.

Savoir lequel de ces systèmes a le plus de chances d'être le plus efficace dépend principalement de la question de savoir sous l'empire duquel de ces systèmes nous pouvons nous attendre à l'utilisation maximale de la connaissance existante. Et ceci, à son tour, dépend du fait de savoir si nous avons plus de chances de réussir en remettant entre les mains d'une seule autorité centrale toute la connaissance qui devrait être utilisée, mais qui se trouve à l'origine répartie entre de nombreux individus différents, ou bien en apportant aux individus la connaissance supplémentaire qui leur permette d'ajuster leurs projets avec ceux des autres.

III

Il paraît aussitôt évident, que sur ce point, la réponse dépendra des différents types de connaissance ; et cette réponse renvoie elle-même à l'importance relative des différents types de connaissance, à savoir celles qui sont à la disposition des individus eux-mêmes et celles dont on peut valablement penser qu'elles sont en la possession d'une autorité composée d'experts convenablement choisis. Si, aujourd'hui, on s'accorde si largement à reconnaître que les experts se trouvent dans une meilleure position que les individus, c'est parce qu'un type particulier de connaissance, la connaissance scientifique, occupe une place si prééminente dans l'air du temps que nous avons tendance à oublier qu'il n'y a pas que ce type de connaissance qui soit important. On peut admettre qu'en ce qui concerne la connaissance scientifique, un groupe d'experts convenablement choisis peut se trouver dans la position la plus favorable pour disposer des connaissances les plus avancées — ce qui renvoie donc à la difficulté de sélectionner lesdits experts. Ce que je veux souligner, c'est qu'à supposer que ce problème puisse être résolu, il ne représente qu'une petite partie d'un problème bien plus vaste.

Aujourd'hui, il est presque hérétique de rappeler que la connaissance scientifique n'est pas la somme de toutes nos connaissances. Pourtant, une réflexion rapide montrera au-delà de tout doute qu'il existe un ensemble très important mais inorganisé de connaissances qui ne peuvent être qualifiées de scientifiques, puisqu'elles n'ont pas trait à la connaissance de règles générales, mais à la connaissance de circonstances particulières de temps et de lieu. À cet égard, pratiquement chaque individu a un avantage sur tous les autres en ce qu'il possède une information unique dont on peut faire un usage bénéfique, mais dont l'usage ne peut être fait que si on laisse à cet agent le soin de prendre lui-même les décisions, ou si ces décisions sont prises avec sa coopération active.

Il suffit simplement de se souvenir de ce qu'il nous reste à apprendre dans chaque métier après que nous en avons acquis l'expérience théorique, de l'importance que prend dans notre vie professionnelle l'étude d'emplois particuliers, et enfin de la valeur que représente dans tous les milieux la connaissance des gens, des conditions locales et des circonstances particulières. Savoir qu'une machine est en partie inemployée et utiliser cette connaissance, ou savoir comment mieux utiliser le talent de quelqu'un, avoir connaissance d'un stock sur lequel on pourra tirer durant une in-

terruption d'approvisionnement, est socialement aussi utile que la connaissance des techniques alternatives les plus performantes. Et l'affréteur qui gagne sa vie en utilisant des cargos dont les trajets se feraient totalement ou à moitié à vide, ou l'agent immobilier dont la connaissance est exclusivement concentrée sur des occasions temporaires, ou l'arbitragiste qui tire profit de différences locales dans le prix des biens, remplissent tous des fonctions particulièrement utiles fondées sur une connaissance spéciale de circonstances passagères, ignorées des autres.

Il est étrange de constater que ce type de savoir est aujourd'hui généralement considéré avec une sorte de mépris, et que ceux qui obtiennent ainsi un avantage sur d'autres pourtant mieux au fait des connaissances théoriques et techniques, sont regardés comme s'ils avaient agi de façon peu honorable. Tirer parti d'une meilleure connaissance des moyens de transports ou de communication est parfois estimé presque malhonnête, bien qu'il soit quasiment aussi important que la société puisse faire usage à cet égard de toutes les opportunités possibles, que d'utiliser les dernières découvertes scientifiques. Ce préjugé a influé de manière considérable sur l'attitude à l'égard du commerce par rapport à la production. Même les économistes, qui pourtant se considèrent comme définitivement immunisés contre les raisonnements matérialistes fallacieux du passé, commettent constamment la même erreur à l'égard des activités orientées par l'acquisition d'une telle connaissance pratique, sans doute parce que dans leur mode de pensée une telle connaissance est supposée être « donnée ». L'idée maintenant répandue semble être qu'une telle connaissance, parce que cela va de soi, devrait être à la disposition de chacun, et le reproche d'irrationalité souvent brandi contre l'ordre économique existant est fréquemment fondé sur le fait qu'une telle connaissance n'est justement pas disponible à tous. Cette opinion néglige le fait que le processus par lequel une telle connaissance peut être rendue la plus disponible possible est précisément le problème auquel nous devons trouver réponse.

IV

La mode contemporaine qui minimise l'importance de la connaissance des circonstances particulières de temps et de lieu est étroitement corrélée avec la moindre importance accordée au changement en tant que tel. En effet, il y a peu de points de divergence entre les hypothèses (généralement uniquement implicites), faites par les « planificateurs », et celles de leurs opposants en ce qui concerne la signification et la fréquence de changements qui rendent nécessaires des modifications substantielles des plans de production. Bien entendu, si les plans économiques détaillés pouvaient être établis à l'avance pour des périodes relativement longues, et ensuite strictement respectés de telle sorte qu'aucune autre décision économique significative ne soit nécessaire, la tâche consistant à réaliser un plan d'ensemble pour la conduite de toute l'activité économique paraîtrait singulièrement moins titanique.

Il vaut donc peut-être la peine de rappeler que les problèmes économiques viennent toujours et seulement du changement. Tant que les choses continuent comme avant, ou en tous cas conformément à ce qu'on attendait d'elles, aucun nouveau problème n'émerge qui nécessite une décision ou l'élaboration d'un nouveau plan. Émettre l'idée que les changements, ou du moins les ajustements quotidiens, sont devenus moins importants de nos jours, revient à soutenir que les problèmes économiques sont également devenus moins importants. Cette conviction d'une importance déclinante du changement est, pour cette raison, généralement l'apanage de ceux qui sou-

tiennent que l'importance des considérations économiques a été peu à peu éclipsée par la montée en puissance de la connaissance technologique.

Est-il vrai qu'en raison du caractère élaboré de la production moderne, les décisions économiques ne sont prises qu'à de longs intervalles de temps, par exemple pour l'installation d'une nouvelle usine ou l'introduction d'un nouveau processus de production ? Est-il vrai qu'une fois l'usine construite, le reste étant plus ou moins mécanique, déterminé par le type de l'usine, ceci laisse peu de possibilités de changement pour s'adapter aux circonstances du moment, qui évoluent sans cesse ?

La réponse affirmative à ces deux questions, qui reçoit une approbation très générale, ne se trouve pas confirmée, autant que je puisse le savoir, par l'expérience pratique de l'entrepreneur. Dans une industrie compétitive — et une telle industrie peut servir à elle seule de test —, le souci d'empêcher les coûts de s'accroître requiert un combat constant et absorbe une grande part de l'énergie du dirigeant. Un dirigeant inefficace peut facilement annihiler les différences sur lesquelles repose la rentabilité, et il est possible, avec les mêmes procédés techniques, de produire à une grande variété de coûts : autant de lieux communs, tirés de l'expérience des affaires, qui ne semblent pas être si familiers aux économistes. La très grande force du désir, sans cesse évoquée par les producteurs et les ingénieurs, de pouvoir produire sans être entravés par les considérations de coût, est un témoignage éloquent de l'importance que prennent ces coûts dans leur travail quotidien.

Une des raisons pour lesquelles les économistes sont de plus en plus enclins à oublier les petits changements qui agitent le décor économique tient probablement à leur souci croissant de disposer d'un agrégat statistique qui soit beaucoup plus stable que les mouvements de détail. Cette stabilité relative des agrégats ne peut toutefois être attribuée — comme les statisticiens sont souvent incités à le faire — à la loi des grands nombres ou à la compensation des changements stochastiques. Le nombre d'éléments en cause n'est pas suffisamment grand pour que de telles forces accidentelles produisent de la stabilité. Le flux continu de biens et de services est maintenu par des ajustements délibérés et constants, par de nouvelles dispositions prises chaque jour à la lumière de circonstances ignorées la veille, par l'intervention de B qui remplace A lorsque celui-ci est défaillant. Même une usine importante et très mécanisée continue à fonctionner grâce à un environnement sur lequel elle peut s'appuyer en cas de besoins inattendus : des tuiles pour son toit, de la papeterie pour ses dossiers, et tous ces mille et un petits équipements qu'elle ne peut elle-même produire et qui doivent être disponibles sur le marché pour que les plans de production de l'usine soient respectés.

À ce sujet, je voudrais peut-être rappeler brièvement que le type de connaissance que j'étudie ne peut pas, par nature, être prise en compte par les statistiques, et ne peut donc pas être transmise à une quelconque autorité centrale sous forme statistique. Les statistiques qu'une telle autorité devrait utiliser ne pourraient être obtenues qu'en négligeant les différences mineures entre les choses, en les réunissant en un seul bloc de ressources de même type, alors qu'il s'agit d'entités qui diffèrent par la qualité ou toute autre particularité d'une manière qui peut se révéler très importante pour l'exercice d'une décision particulière. Il s'ensuit que la planification centralisée fondée sur l'information statistique ne peut pas, par nature, prendre en compte directement ces circonstances de temps et de lieu et que le planificateur central devra trouver le moyen de rendre à « l'homme de terrain » le pouvoir de prendre les décisions qui n'appartiennent qu'à lui.

V

Si nous pouvons admettre que le problème économique central d'une société est celui de l'adaptation rapide aux changements des circonstances particulières de temps et de lieu, il s'ensuit que les décisions finales doivent être laissées à ceux qui sont familiers de ces circonstances, qui apprécient directement les changements en cause, et savent où trouver les ressources pour y faire face. On ne peut guère s'attendre qu'un tel problème soit résolu en confiant d'abord cette connaissance à un bureau central qui, après l'avoir *toute* intégrée, transmettrait ses ordres. Nous sommes amenés à résoudre ces problèmes par une certaine forme de décentralisation. Mais ceci ne répond qu'à une partie de notre problème. Nous avons besoin de la décentralisation, car c'est seulement ainsi que nous pouvons nous assurer que la connaissance particulière de temps et de lieu sera rapidement utilisée. Mais l'homme de terrain ne peut décider seul, sur la base de sa connaissance limitée, quoique profonde, des faits de son environnement immédiat. Reste le problème consistant à lui communiquer toute l'information supplémentaire dont il a besoin pour que ses décisions s'intègrent dans toute la structure des changements du système économique entier.

De quelles informations a-t-il besoin pour ce faire ? Quels événements survenus en dehors de son horizon de connaissances sont utiles à sa décision, et combien doit-il en connaître ?

Il n'y a presque rien qui advienne en ce monde qui ne *pourrait* avoir d'effet sur la décision qu'il doit prendre. Mais il n'a pas besoin de connaître ces événements en tant que tels, ni la *totalité* de leurs effets. Il lui importe peu de savoir *pourquoi*, à un moment donné, tel type de vis de telle taille est plus demandé que tel autre, *pourquoi* les sacs en papier sont plus facilement disponibles que les sacs en toile, ou *pourquoi* le travail qualifié ou certaines machines sont pour le moment plus difficiles à se procurer. Tout ce dont il a besoin est de savoir dans quelle mesure ces biens sont devenus *plus ou moins difficiles* à obtenir que d'autres biens dont il a besoin, ou la mesure dans laquelle sont plus ou moins demandés les autres biens qu'il produit ou utilise. Il s'agit toujours de l'importance relative des biens particuliers dont il a l'usage, et les causes qui déterminent cette importance relative ne présentent pas d'intérêt pour lui en dehors de leur effet sur les éléments concrets de son propre environnement.

C'est dans cet esprit que ce que j'ai appelé le « calcul économique » au sens propre du terme nous aide, au moins par analogie, à comprendre comment ce problème peut être résolu — et est en fait résolu — par le système des prix. Même un seul agent en possession de toutes les données d'un petit système économique cohérent ne pourrait — à chaque fois qu'un menu ajustement dans l'allocation des ressources devrait être fait — étudier explicitement toutes les relations existantes entre les fins et les moyens qui pourraient être affectées par cet ajustement. C'est en fait l'un des grands apports de la théorie pure des choix que d'avoir démontré de manière concluante que même un seul agent peut résoudre ce type de problème en construisant et en utilisant à chaque fois des taux d'équivalence (ou des « valeurs », ou des « taux marginaux de substitution »), c'est-à-dire en affectant à chaque type de ressource rare un index numérique qui n'ait aucun lien avec une quelconque caractéristique de ce bien particulier, mais qui reflète ou dans lequel est résumée sa signification au regard de la structure de fins-moyens. À l'occasion de chaque petit changement, il devra prendre en compte seulement ces indices quantitatifs (ou « valeurs ») dans lesquels toute l'information adéquate est concentrée ; et en ajustant les quantités une à une, il peut

réorganiser de manière appropriée ses dispositions sans avoir à résoudre le problème *ab initio*, ou sans avoir à étudier à chaque étape la totalité de ses ramifications.

Fondamentalement, dans un système où la connaissance des faits pertinents est dispersée entre de nombreux agents, les prix peuvent jouer de telle manière qu'ils coordonnent les actions séparées d'agents différents, de la même manière que les valeurs subjectives aident un individu à coordonner les différents aspects de son projet. Il est utile de s'arrêter ici un moment pour étudier un exemple banal et simple du rôle du système des prix, pour voir ce que précisément ce dernier accomplit. Supposons qu'apparaisse dans le monde une nouvelle opportunité pour l'utilisation d'une matière première, par exemple l'étain, ou qu'une des sources de production de l'étain ait disparu. Il importe peu pour notre propos — et il est significatif que cela importe peu — de savoir laquelle de ces deux causes a rendu l'étain plus rare. Tout ce que les utilisateurs d'étain ont besoin de savoir, c'est qu'une partie de l'étain qu'ils consommaient jusqu'alors est maintenant utilisée de manière plus profitable ailleurs et qu'en conséquence, ils doivent économiser l'étain. La plus grande majorité d'entre eux n'a pas même besoin de savoir où la demande supplémentaire est apparue, ou en faveur de quelle autre utilisation il doit y avoir réduction de l'offre.

Si une partie d'entre eux seulement connaît directement la nouvelle demande et y affecte des ressources, et si les agents qui sont conscients du nouveau déséquilibre ainsi apparu le combrent avec d'autres ressources, le processus s'étendra rapidement à l'ensemble du système économique et influencera non seulement tous les usages de l'étain, mais aussi ceux de ses substituts et des substituts de ses substituts, l'offre de tous les produits faits à partir de l'étain et celle de leurs substituts, et ainsi de suite, et ce, sans que la grande majorité de ceux qui seront à l'origine de ces substitutions sache quoi que ce soit de la cause première de ces changements.

Cet ensemble joue comme un seul marché, non pas parce que chacun de ses membres étudie son propre environnement, mais parce que les champs de vision individuels limités se recouvrent suffisamment, de telle sorte qu'à travers de nombreux intermédiaires, l'information en cause est communiquée à tous. Le simple fait qu'il y a un prix pour chaque bien — ou plutôt que les prix locaux sont connectés entre eux pour tenir compte du coût de transport, etc. — détermine la solution qui (d'un pur point de vue conceptuel) aurait été celle à laquelle un agent unique serait arrivé en possédant toute l'information qui est en fait dispersée entre tous les agents impliqués dans ce processus.

VI

Nous devons considérer le système des prix comme un mécanisme de communication de l'information si nous voulons comprendre sa fonction réelle — fonction qu'il assure évidemment de moins en moins parfaitement au fur et à mesure que les prix deviennent de plus en plus rigides. (Du reste, même lorsque les prix affichés sont devenus relativement rigides, les forces qui opéreraient à travers les changements de prix continuent d'opérer dans une très large mesure à travers les changements des autres termes du contrat.) L'aspect le plus significatif de ce système est l'économie de connaissance qu'il permet, ou, ce qui revient au même, le peu de connaissance dont les participants ont besoin pour pouvoir prendre la bonne décision.

Seule l'information la plus essentielle est transmise, sous une forme abrégée, comme une espèce de symbole, et elle est transmise uniquement aux agents concernés.

C'est plus qu'une métaphore que de décrire le système des prix comme une simple machine d'enregistrement du changement, ou un système de télécommunication qui permet aux producteurs individuels de se borner à regarder le mouvement de quelques aiguilles, comme un ingénieur peut consulter quelques cadrans, et d'ajuster ainsi leurs activités à des changements dont ils ne sauront jamais plus que ce que le mouvement des prix aura reflété.

À l'évidence, ces ajustements ne sont probablement jamais « parfaits » au sens où l'économiste les conçoit dans son analyse de l'équilibre. Mais je crains que notre habitude théorique d'envisager cette question en supposant une connaissance plus ou moins parfaite de la part de tout un chacun ne nous ait rendus quelque peu ignorants de la fonction réelle du mécanisme des prix et ne nous ait conduits à dégager des critères erronés pour juger de son efficacité. Ce qu'il y a de merveilleux dans un cas comme celui de la rareté d'une matière première, c'est que, sans qu'il y ait eu d'ordre initial, sans que plus qu'une poignée d'acteurs ait su la cause initiale, des dizaines de milliers de gens dont l'identité ne pourrait être connue que par des mois d'investigation sont conduits à utiliser la matière première, ou ses produits dérivés, avec davantage de mesure, et que, ce faisant, ils agissent de façon adéquate. Ceci est en soi une merveille, même si, dans un monde toujours mouvant, tous n'atteindront pas à ce stade de perfection auquel les taux de profit sont maintenus à leur même niveau constant ou « normal ».

J'ai délibérément utilisé ce mot de « merveille » pour choquer le lecteur et le tirer de la complaisance dont nous faisons preuve à l'égard d'un mécanisme qui est souvent tenu pour acquis. Je suis convaincu que s'il résultait d'une construction humaine délibérée, et que si les individus guidés par les changements de prix comprenaient que leurs décisions ont une portée qui dépasse notablement leur vocation immédiate, ce mécanisme aurait été célébré comme l'un des plus grands triomphes de l'esprit humain. Son double malheur vient de ce qu'il n'est pas un produit du cerveau humain et que les agents qui sont guidés par lui ne savent généralement pas pourquoi ils sont conduits à faire ce qu'ils font. Mais ceux qui réclament « une direction consciente » — et qui ne peuvent croire qu'une chose qui a évolué sans dessein (et même sans que nous la comprenions) puisse résoudre des problèmes que nous serions incapables de résoudre consciemment — devraient se souvenir de ceci : le problème est justement d'étendre le champ d'utilisation de nos ressources au-delà du champ de contrôle ouvert à un esprit humain ; et, par conséquent, de se dispenser du besoin d'un contrôle conscient, et de créer des incitations qui pousseront les individus à agir dans un sens désirable sans que personne n'ait à leur dire que faire.

Le problème que nous rencontrons ici n'est en aucune manière propre à l'économie, mais est relié à peu près à tous les phénomènes sociaux, au langage et à la plupart de notre héritage culturel, et constitue vraiment le problème théorique central de toute la science sociale. Comme Alfred Whitehead l'a dit à un autre propos, « c'est un truisme profondément faux, répété par tous les livres classiques et par les élites lorsqu'elles prononcent des discours, que nous devons cultiver l'habitude de penser ce que nous faisons. La vérité est à l'opposé. La civilisation avance en augmentant le nombre d'opérations importantes que nous pouvons réaliser sans y penser ». Ceci a une profonde signification dans le domaine social. Nous utilisons constamment des formules, des symboles, des règles dont nous ne comprenons pas la signification et grâce auxquels nous profitons d'une connaissance qu'individuellement nous ne possédons pas. Nous avons développé ces pratiques et ces institutions en les construisant

sur des habitudes et des institutions qui se sont révélées bénéfiques dans leur propre sphère, et qui à leur tour sont devenues le fondement de la civilisation que nous avons bâtie.

Le système des prix est justement une de ces formations que l'homme a appris à utiliser (bien qu'il soit très loin d'avoir appris à en faire le meilleur usage) après avoir buté dessus sans l'avoir compris. À travers ce système, non seulement la division du travail mais également l'utilisation coordonnée des ressources fondées sur une connaissance également divisée sont devenues possibles. Ceux qui aiment se moquer de cette idée la déforment en insinuant qu'elle revient à dire que par quelque miracle, ce système est spontanément apparu, justement pour être le mieux adapté à la civilisation moderne. C'est exactement l'inverse : l'homme a été capable de développer cette division du travail sur laquelle notre civilisation est fondée parce qu'il a découvert par hasard une méthode qui le lui permettait. S'il ne l'avait pas fait, il aurait pu développer un autre type de civilisation, tout à fait différent, comme l'« État » des fourmis ou tout autre type inimaginable. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que personne n'a réussi jusqu'à maintenant à concevoir un système alternatif dans lequel certaines caractéristiques du système existant seraient préservées — caractéristiques chères même à ceux qui les critiquent violemment — comme, par exemple, la liberté pour chaque individu de choisir son destin et d'y affecter librement sa propre connaissance et son talent.

VII

Il est à nombre de points de vue heureux que le débat sur le caractère indispensable d'un système des prix pour un calcul rationnel dans une économie complexe commence à échapper à l'affrontement des camps politiquement opposés. La thèse selon laquelle sans système des prix, nous ne pourrions pas préserver une société fondée sur une division extensive du travail comme la nôtre, fut tournée en dérision quand elle fût pour la première fois énoncée par von Mises il y a vingt-cinq ans. De nos jours, les difficultés que rencontrent certains pour les accepter ne sont plus principalement politiques, et ceci rend l'atmosphère plus favorable à une discussion raisonnable.

Lorsqu'on voit Léon Trotsky soutenir que « la comptabilité économique est indispensable sans relations de marché » ; lorsque le professeur Oscar Lange promet au professeur von Mises une statue dans la grande salle du futur Bureau de planification centrale ; et lorsque le professeur Abba P. Lerner redécouvre Adam Smith et souligne que l'utilité essentielle du système des prix consiste en ce qu'il conduit l'individu, qui veut satisfaire son propre intérêt, à agir dans le sens de l'intérêt général — les différences ne relèvent plus en vérité des préjugés politiques. Les avis contraires procèdent davantage d'oppositions purement intellectuelles et plus particulièrement méthodologiques.

Un point de vue récent du professeur Joseph Schumpeter, exprimé dans *Capitalisme, socialisme et démocratie*, reflète précisément ces différences méthodologiques auxquelles je fais allusion. Son auteur occupe une place prééminente parmi les économistes qui étudient les phénomènes économiques à la lumière d'une certaine branche du positivisme. Pour lui, ces phénomènes apparaissent comme mettant en jeu des quantités données de biens, qui s'ajustent pratiquement sans intervention des agents humains ni, semble-t-il, une quelconque intervention d'esprits humains. Ce substrat

de sa pensée me permet à lui seul de comprendre l'affirmation suivante, qui ne m'en paraît pas moins renversante. Le professeur Schumpeter soutient que la possibilité d'un calcul économique rationnel en l'absence de marchés des facteurs de production vient, pour les théoriciens, « de la proposition élémentaire que les consommateurs, en évaluant ("demandant") des biens de consommation, *ipso facto* évaluent également les biens de production qui entrent dans la production de ces biens¹ ».

Pris littéralement, cet argument est tout simplement faux. Les consommateurs ne font rien de la sorte. Ce que le « *ipso facto* » du professeur Schumpeter veut probablement dire, c'est que la valorisation des facteurs de production est contenue dans — ou nécessairement dérivée de — la valorisation des biens de consommation. Mais ceci n'est pas davantage exact. L'induction est un procédé logique qui n'a de sens que lorsque les propositions qu'il met en jeu sont présentes en même temps à un esprit donné. Il est évident, au contraire, que la valeur des biens de production ne dépend pas seulement de l'évaluation des biens de consommation, mais tout autant des conditions d'offre des différents facteurs de production. Tous ces faits devraient être simultanément connus à un esprit donné pour qu'il connaisse la réponse qui en découle. Le problème pratique, toutefois, naît précisément de ce que l'ensemble de ces faits n'est jamais donné à un seul esprit et qu'en conséquence il est nécessaire, pour résoudre le problème, de tenir pour acquis que la connaissance est dispersée entre de nombreux individus.

Le problème n'est donc en rien résolu si nous pouvions montrer que tous les faits, *s'ils étaient* connus par un esprit unique (comme, par hypothèse, ils sont censés avoir été donnés à l'économiste qui fait ses observations), détermineraient la solution. Nous devons montrer au contraire comment cette solution est générée par les interactions entre des individus qui chacun ne possède qu'une connaissance partielle. Supposer la connaissance donnée à un seul esprit, de la même manière que nous supposons qu'elle nous est donnée en tant qu'économistes voués à l'analyse, évacue le problème et néglige tout ce qui est important et significatif dans le monde réel.

Qu'un économiste de la réputation du professeur Schumpeter soit ainsi tombé dans le piège que l'ambiguïté du terme « donné » tend aux inattentifs, ne peut guère s'expliquer par une simple erreur. Cela donne plutôt à penser qu'un vice fondamental affecte une approche qui néglige systématiquement une partie essentielle des phéno-

¹ J. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie* (New York, Harper, 1942), p. 115. Le professeur Schumpeter, est, je crois, également l'auteur originel du mythe selon lequel Pareto soutenait que Barone avait « résolu » les problèmes du calcul socialiste. Ce qu'il fit, et beaucoup d'autres avec lui, ce fut tout simplement d'établir les conditions que devait remplir l'allocation rationnelle des ressources, et de souligner que ces conditions étaient essentiellement les mêmes que celles d'un équilibre sur un marché concurrentiel. Autre chose est de montrer comment une allocation de ressources remplissant ces conditions peut exister dans la réalité. Pareto lui-même (dont Barone a pratiquement tiré tout ce qu'il avait à dire), loin de soutenir qu'il avait résolu le problème pratique, nie en fait explicitement que ce problème puisse être réglé sans l'aide d'un marché. Voir son *Manuel d'économie pure* (2^e édition, 1927), p. 233-234. Le passage intéressant est noté dans la traduction anglaise au début de mon article sur « *Calcul socialiste : la 'solution' de la concurrence* », dans *Economica, new series*, vol. VIII, n° 26, mai 1940, p. 125.

mènes dont nous devons nous occuper : le caractère nécessairement imparfait de la connaissance humaine et le besoin subséquent d'un processus par lequel la connaissance est sans arrêt communiquée et acquise. Toute approche, comme celle de l'économie mathématique avec ses équations simultanées, qui part en réalité de l'hypothèse selon laquelle la *connaissance* des individus correspond aux *faits* objectifs de la situation, oublie systématiquement ce dont nous devons rendre compte en premier. Je suis loin de contester l'utilité, pour notre système, de l'analyse en termes d'équilibre. Cependant, quand elle conduit certains de nos plus éminents penseurs à croire que la situation qu'elle décrit peut servir à résoudre les problèmes concrets, il est temps de se rappeler qu'elle ne traite pas du tout du processus social et ne constitue pas plus qu'un préalable utile à l'étude du problème principal.

Molinari et la tentation de la politique

Dries Van Thielen¹

Parmi les membres de l'école libérale française, nombreux sont ceux qui ont tenté et réussi une carrière en politique, que ce soit au niveau local ou national. Reconnu par ses pairs comme l'un des grands représentants de cette tradition intellectuelle, Gustave de Molinari était en mesure de suivre cette voie. Dans cet article où il mobilise des écrits oubliés et rares de Molinari, Dries Van Thielen nous raconte pourquoi sa carrière politique tourna court.

À l'instar du *jugé de paix* Frédéric Bastiat, ou de Louis Wolowski, élu en 1848 à l'Assemblée Constitutionnelle², certains économistes français qui tournaient autour du *Journal des Économistes* étaient des élus de la France. Plusieurs décennies auparavant, Benjamin Constant et Jean-Baptiste Say avaient eux défendu la doctrine de l'économie politique classique au sein du Tribunat, où ils menèrent l'opposition à Napoléon Bonaparte. Celui-ci leur retourna ensuite la faveur en les y expulsant, en 1802 pour le premier, en 1804 pour le second.³

Mais contrairement aux économistes dont on vient de mentionner les noms, Gustave de Molinari ne fut jamais lui-même un homme politique. Cela ne signifie pas, toutefois, qu'il ne se soit jamais présenté à aucune élection. Dans cette rapide esquisse, je voudrais raconter l'épisode de 1859 où Gustave de Molinari a échoué dans sa tentative de rejoindre le Parti libéral belge.

Gauche, ou droite ?

Dans la recension qu'il fit en 1864 du *Cours d'économie politique* de Gustave de Molinari, Lord Acton signale la relation conflictuelle existant entre l'économiste libéral, natif de Liège, et le Parti libéral belge : « En 1848, il s'en retourna dans son propre

¹ L'article est intitulé : Gustave de Molinari : libéral ou proto-socialiste ? Commentaire sur sa tentative de rejoindre le Parti libéral belge (1859). Dries Van Thielen (°1992) est un historien belge qui s'intéresse particulièrement à l'économie au XIX^e siècle et aux questions de migrations. Ses recherches portent actuellement sur l'histoire économique de la France et de la Belgique, vue à travers les yeux de Gustave de Molinari. Le présent article est une adaptation du contenu de l'introduction de la traduction néerlandaise de la *Production de la Sécurité*, qui paraîtra prochainement aux Liberaal Archief.

² Jules Rambaud, *L'œuvre économique de L. Wolowski*, Paris, L. Larose & Forcel, 1882, 9-29.

³ Gérard Minart, *Entrepreneur et esprit d'entreprise. L'avant-gardisme de Jean-Baptiste Say*, 2013, 158-159.

pays et acheva son cours d'économie politique donné au Musée d'Industrie de Bruxelles, où nous avons des raisons de croire que dans l'ensemble il fut fort mal traité par le ministère libéral. Cela éclaire et donne un goût très personnel à son opposition à l'organisation des deux partis en Belgique, selon laquelle on suppose mal à propos que le premier contient tous les défenseurs de la religion, et l'autre tous ceux qui aiment la liberté. »¹

Et en effet Gustave de Molinari goûtait peu les rivalités politiques. Dans ses premiers écrits il avait souligné à quelle point les structures politiques du parti religieux, libéral, et même socialiste, étaient à géométrie variable. L'historien Roderick T. Long a signalé que Molinari ambitionnait une collaboration avec le parti socialiste français.² Selon lui, économistes et socialistes défendaient les mêmes principes. Dans sa Lettre aux socialistes (1848), et sous couvert d'un anonymat percé depuis, Molinari faisait valoir que les économistes et les socialistes aspiraient de concert à une société dans laquelle la justice serait dominante. Toutefois, les deux groupes faisaient usage de moyens différents. S'appuyant sur l'expérience de l'histoire, les économistes considéraient que la liberté était le moyen d'atteindre cette fin. Les socialistes, de l'autre côté, plaçaient leur confiance dans l'étatisme et la fiscalité.

En réaction

Le 3 juin 1859, Molinari se présente à la Convention du Parti Libéral qui se tient à Bruxelles. Cinq minutes ne sont pas passées que son discours a déjà illustré clairement qu'il n'est pas le candidat qui représentera le Parti Libéral. Les critiques qu'on lui oppose sont formulées par le journaliste Charles Potvin et portent sur deux aspects différents :

Tout d'abord, on l'accuse d'une maladresse dans le choix des mots. Dans son discours, Molinari affirmait avoir agi, lors de la Révolution de 1848, « en réaction » contre la montée du socialisme³. Par exemple, il s'opposa à Louis Blanc et à ses partisans dans l'éphémère journal *Jacques Bonhomme*, qu'il dirigea avec Frédéric Bastiat, Joseph Garnier et Charles Coquelin.⁴ Malheureusement, l'auditoire, qui était composé d'éléments anti-révolutionnaires et même socialistes, n'apprécia pas son choix de mots.

Lorsqu'il prononça les mots « en réaction », ceux-ci lui valurent les sifflets, les quolibets et les cris. Charles Potvin monta sur la scène et pendant près d'une heure et demi, il s'adressa à l'auditoire. « Nous sommes ici pour discuter les candidats : [...] la simple politesse que je dois à M[onsieur de] Molinari — que je n'ai pas l'honneur de

¹ John Emerich Edward Dalberg Acton, "Review of Gustave de Molinari's Course of Political Economy (1855)", *The Home and Foreign Review*, 4, 1864, 313.

² Roderick T. Long, "Rothbard's 'Left and Right': Forty Years Later", *Mises Institute*, 2006.

³ "Aplatissement du vieux libéralisme", *Le Bien Public*, 6 juin 1859 ; Molinari, *Pourquoi j'ai retiré ma candidature*, Brussel, Verbruggen, 1859.

⁴ Gérard Minart, *Gustave De Molinari (1819-1912). Pour un gouvernement en bon marché dans un milieu libre*, Paris, Institut Coquelin, 2012, Chapitre 8 : dans la tempête de février 1848.

connaître — me permet de lui dire que vis-à-vis d'un corps électoral comme celui à Bruxelles, un mot pareil rend sa candidature impossible ».¹

Blanc vs. Coquelin

« Le Malheur de M[onsieur de] Molinari est d'avoir trouvé à Bruxelles les adversaires qu'il avait combattu à Paris », fut la conclusion d'un autre journal.² Lorsqu'il vécut à Paris, Molinari eut certainement l'occasion de lire les travaux que son ami Charles Coquelin avait consacré aux banques. Coquelin défendait une approche fondée sur la liberté du marché : il soutenait que l'État n'avait aucun rôle à jouer dans l'activité bancaire. Les banques devraient plutôt être laissées libres. À partir d'un travail de recherche empirique sur les cycles économiques, Coquelin concluait que les crises bancaires étaient le résultat des privilèges monopolistiques et des réglementations étatiques.³

Potvin s'opposa à cette perspective : « M[onsieur] De Molinari proclame ce principe : les personnes civiles ont le droit de se constituer sans l'intervention de l'État. [...] La personne civile vient au monde, et l'État enregistre [...], n'est ce pas M[onsieur de] Molinari ? (De Molinari fait un signe d'approbation). La Belgique ne serait-elle pas exposée à une double invasion des moines et des banquiers ? »⁴

Les vues de Potvin sur les banques évoluèrent avec le temps, quoiqu'il restât toujours attaché au socialisme radical. Dans la biographie qu'il lui a consacré, De Spiegeleer soutient que Potvin avait été marqué par les travaux de P.-J. Proudhon et que cela s'en ressent dans ses écrits (*Du Gouvernement de soi-même, La Banque Sociale*). Proudhon proposait l'établissement d'une « banque du Peuple », un organisme auprès duquel le peuple (et particulièrement les couches les plus pauvres du peuple) pourrait emprunter sans devoir le payer chèrement. Les pauvres agiraient également comme actionnaires.⁵ Potvin défendit ces « sociétés mutuelles » dans son magnum opus, *Du Gouvernement de Soi-Même* (1877).

Toutefois, lors de cet échange avec Molinari, Charles Potvin prouva qu'il était un disciple de Louis Blanc. Selon Blanc, l'intervention de l'État dans le domaine des banques était de la plus haute importance. Et d'après Potvin, l'ordre spontané et la liberté mèneraient finalement à une anarchie en Belgique. C'est pour cette raison que Louis Blanc défendait la nécessité pour l'État d'intervenir et de supprimer la concurrence en faveur de l'établissement d'une banque nationale unique.⁶

¹ «Après l'autel le coffre-fort», *Le Bien Public*, 6 juin 1859.

² «M. de Molinari et les jeunes libéraux», *l'Echo du Parlement*, 13 juin 1859.

³ Benoît Malbranque, « Réformer les banques : les propositions originales de C. Coquelin », *Laissons Faire*, 1, 2013, 20-24 ; Georges de Nouvion, *Charles Coquelin. Sa vie et ses travaux*, Paris, Institut Coppet, 2017 [1908], 24-25.

⁴ «Après l'autel le coffre-fort», *Le Bien Public*, 6 juin 1859.

⁵ Pierre-Joseph Proudhon, «Banque du peuple : déclaration», *Le Peuple*, 1849, 1-13.

⁶ Benoît Charruaud, *Louis Blanc, la république au service du Socialisme*, thèse de doctorat, Université Strasbourg III. Robert Schuman, 2008, 50.

Pourquoi j'ai retiré ma candidature

Dans un court pamphlet (*Pourquoi j'ai retiré ma candidature*), composé quelques jours à peine après la passe d'armes avec Potvin, Molinari annonçait qu'il renonçait à sa candidature. Dès 1855, il avait semblé avoir déjà prédit le destin qui serait le sien en politique. Dans un article intitulé « Dialogue entre un électeur et un candidat » il critiquait les minorités influentes qui n'assumaient pas leurs propres responsabilités. Dans ce dialogue fictif, l'électeur attend de l'homme politique qu'il prenne en charge tous les problèmes : protectionnisme, défense nationale, secours aux pauvres, subvention de la religion. Et l'homme politique répond en demandant si l'électeur est en faveur d'une augmentation des impôts. Car comment pourra-t-on financer de tels services ? Et l'électeur de répondre : « Cela vous regarde. Nous ne vous nommons pas pour autre chose. »¹

¹ Gustave de Molinari, "Dialogue entre un électeur et un candidat", *l'Économiste belge*, 1855, 1.

Dupont de Nemours sur l'éducation : entre dirigisme et libéralisme

En étudiant la brochure de Dupont de Nemours sur l'éducation nationale, on comprend mieux pourquoi les idées des premiers libéraux sur l'éducation sont généralement dédaignées. S'il cherche à mettre en valeur la liberté, à la faire aimer, son projet repose sur une conception de l'éducation qui est elle fondamentalement dirigiste.

Si de tout temps les libéraux se sont préoccupés de la question de l'éducation, ce n'est que leurs contributions les plus récentes qui, aux yeux du plus grand nombre, apparaissent comme méritantes. Trop éloignés des préoccupations de notre Éducation nationale contemporaine, et teintés d'un fond de dirigisme utopique qui s'accorde mal avec le tempérament habituel de leurs auteurs, les projets des premiers libéraux sur l'éducation sont considérés avec un certain dédain.

En étudiant le cas d'une brochure de Dupont de Nemours datant de la période révolutionnaire, nous voudrions éclairer les raisons — qui ne sont pas toutes infondées — de cette indifférence. Nous verrons que si le projet éducatif proposé par ce physiocrate s'attache à mettre en valeur la liberté, à la faire aimer, il repose sur une conception de l'éducation qui est elle fondamentalement dirigiste, et que c'est ce paradoxe imparable qui obscurcit irrémédiablement les vues éducatives de l'auteur.

En 1793, Dupont de Nemours a perdu depuis longtemps les deux figures intellectuelles qui ont marqué sa vie : François Quesnay (1694-1774), dont il fut le bras droit à l'apogée de la mode physiocratique, et Turgot (1727-1781) qui l'avait employé comme conseiller spécial lors de son furtif passage au Contrôle général des finances. C'est seul qu'il est forcé de poursuivre son combat pour la liberté, sans boussole, sans figure de référence.

Son comportement, lors de l'envahissement du palais des Tuileries le 10 août 1792 — il défend, sabre à la main, Louis XVI et Marie-Antoinette — en fait un homme surveillé, dont le rattachement affiché aux idées républicaines paraît douteux. Devenu imprimeur-libraire, il ne cesse de se blanchir, de prouver qu'il soutient la Révolution, qu'il travaille même à son succès.

Dans une brochure de 49 pages, parue en 1793, Dupont de Nemours entend participer au débat sur la création d'une éducation nationale et s'intéresse à l'établissement d'écoles à destination des jeunes garçons de 7 à 16 ans. Son titre complet — *Vues sur l'éducation nationale par un cultivateur, ou, Moyens de simplifier l'instruction : de la rendre à la fois, morale, philosophique, républicaine, civile, et militaire, sans déranger les travaux de l'agriculture et des arts, auxquels la jeunesse doit concourir* — précise l'ambition du projet. Il

ne s'agit pas de fournir une méthode éducative hors sol et un plan abstrait d'écoles rurales, qui mettraient à mal les opérations productives des campagnes.

Une éducation nationale respectant les nécessités économiques

Dans son plan d'éducation, Dupont de Nemours porte une grande attention à ne pas déranger les travaux de l'agriculture. Il veut s'assurer que les enfants ne conduisent pas leur famille dans la misère pour avoir voulu ou dû apprendre, et qu'ainsi on prenne soin de scolariser les enfants « sans qu'il y ait dans la république un poulet, un fromage, ni une pomme de terre de moins. » À ce titre, si la brochure de Dupont de Nemours éclaire une époque de notre histoire — celle où les enfants devaient encore participer activement à pourvoir aux besoins de leur famille — elle n'est pas non plus sans rapport avec ce qui peut se passer de nos jours dans certains pays sous-développés et on retrouve, dans la sagesse de certaines de ses recommandations, des préceptes qui dans ces pays guident encore les ministres.

Dupont de Nemours est sensible à l'utilité, à la vertu qu'il peut y avoir dans le travail, et il ne souhaite pas enlever aux enfants cette seconde école. L'impossibilité matérielle de conserver les enfants dans une classe tout le jour durant fait qu'ils peuvent acquérir un tempérament plus fort et des aptitudes plus vastes que s'ils n'avaient rien connu d'autre que l'école. Ils seront, croit-il, « à perpétuité des hommes plus robustes, des Citoyens plus libres, des génies plus indépendants, plus mâles, plus fiers, des penseurs plus vigoureux. » N'ayant pas été déshabitués à l'effort productif, ils conserveront l'habitude et l'amour du travail.

L'auteur a aussi en vue le problème, encore crucial de nos jours dans certains pays du monde, de la distance séparant l'école du domicile familial. À ce titre, Dupont de Nemours veut que l'école vienne jusqu'aux villages, jusqu'aux maisons, plutôt que de forcer les enfants à des trajets accablants et stériles. Dans un passage qui rejoint, là encore, les préoccupations des observateurs contemporains de certains pays sous-développés, il écrit :

« Il y aurait beaucoup d'inconvénients que la plupart des enfants fussent obligés d'ajouter, à l'heure qu'exigeront l'écriture et l'étude, deux autres heures qui se consumeraient pour aller à l'école et pour en revenir. L'intérêt majeur de la subsistance forcerait plusieurs familles d'éluder la loi, quelles que pussent être ses injonctions, et l'instruction serait répartie avec inégalité. »

La volonté affichée par Dupont de Nemours est donc de faire que l'école vienne jusqu'aux enfants, jusqu'à chacun d'entre eux. Car, naturellement, tous devront être scolarisés. Et on sent déjà la difficulté qu'il y aura à concilier l'ambition d'éduquer les jeunes Français à la liberté et à la république, et le moyen employé pour le faire, à savoir, précisément, la contrainte.

Cette contradiction entre les ambitions et les moyens se retrouvera encore dans l'examen de la méthode pédagogique de Dupont de Nemours.

La pédagogie de la liberté

Ayant dirigé l'éducation de ses enfants par lui-même et d'après ses principes, Dupont de Nemours ne trouve rien de mieux que d'en proposer la formule à la nouvelle France. Son ambition, sans doute, est louable : il voudrait que par l'éducation on

inculque l'amour de la liberté ; il souhaite faire reposer l'éducation sur des principes de liberté plutôt que d'autorité.

Parce qu'il préfère la liberté à l'autorité, il veut que l'enfant apprenne à écrire avant d'apprendre à lire, car écrire c'est agir, et lire c'est recevoir. « Quand il écoute, ce sont d'autres personnes qui le maîtrisent et l'enseignent ; quand il agit, il s'enseigne lui-même. Il est donc plus libre dans ce dernier cas, et partant plus heureux. » Il convient de laisser s'exprimer la nature des enfants, suivre leurs penchants, et surtout ne pas les brusquer. « C'est à l'instituteur public, sans doute, à leur ouvrir la voie et à les orienter, écrit-il encore ; mais il ne faut pas qu'il les contraigne et les pousse. Car ils ne doivent jamais, ni en rien, sentir la servitude ; et pour qu'ils arrivent, il est nécessaire qu'ils marchent d'eux-mêmes avec volonté, plaisir, et courage. »

Dans un développement très étendu et que nous ne détaillerons pas, car il y entre dans des détails infinis, Dupont de Nemours décrit la manière d'apprendre les différentes lettres de l'alphabet à l'enfant. Plus que partout ailleurs, il y manifeste ce désir de décider pour autrui de comment il faut enseigner.

Mais là encore, on a du mal à blâmer tout à fait ses intentions. Il veut qu'on apprenne à l'enfant à écrire en commençant par des phrases dont le sens est important et qui vont le former moralement et civiquement. Ce doit être notamment « Vivre libre ou mourir » ou « Travail, propriété, justice ».

Dupont de Nemours veut des petites classes pour être sûr que les meilleurs n'attendent pas les plus faibles. Il entend instaurer une méritocratie basée sur le travail et les résultats. Au final, il souhaite que l'école soit pour les enfants un apprentissage de la liberté :

« La liberté, l'égalité n'auront donc pas été pour eux de vains noms, mais un bonheur très sensible, très doux, très positif, qu'ils auront savouré tous les jours. Ils n'auront été soumis à aucune autorité qu'à la leur propre, à celle de leur propre raison, de leur propre désir, de leur propre volonté, de leur propre sentiment sur ce qui sera bon, beau, et honorable. L'instituteur que leur aura donné la république n'aura été que leur instructeur, leur compagnon, leur ami, non pas leur maître. Souvent récompensés, jamais punis, leur dignité naturelle aura été exaltée sans cesse, et n'aura pas été flétrie un seul instant. On ne les aura forcés de rien apprendre : on leur aura seulement montré à s'instruire, on aura seulement dirigé la pente que tous les enfants y ont, et à laquelle ils se livrent tous avec ardeur, jusqu'à ce que l'ignorance ou l'ineptie de ceux qui les entourent, borne à leurs yeux la carrière, ou que le pédantisme les en dégoûte par sa tyrannique et sottise sévérité. »

Dirigisme et étatisme

Mais quoiqu'il prétende la servir et quoiqu'il l'aime très sincèrement, Dupont de Nemours n'a pas assez de confiance dans la liberté. Planificateur sans s'en rendre compte, il s'en remet trop facilement à l'État. Il a trop de cette confiance aveugle dans son plan particulier pour en apercevoir les défauts et pour songer qu'un autre que lui pourrait proposer une meilleure formule. Il veut que l'État applique ses préceptes et que pour ce faire il emploie la force de la loi. Lui, l'ennemi éternel des monopoles, ne propose rien de mieux qu'un monopole — et comme Bastiat l'a affirmé plus tard : « Tous les monopoles sont détestables, mais le pire de tous, c'est le monopole de l'enseignement » (*Œuvres*, V, p.93)

Le même Dupont de Nemours qui avait théorisé à maintes reprises les raisons de la supériorité de la libre entreprise sur toutes les formes d'économie publique, de privilèges ou de monopoles, sûrement celui-là était à même de comprendre qu'en éducation comme ailleurs, il fallait se résoudre à l'intervention de la concurrence.

Il aurait pu, d'ailleurs, écrire dans cette perspective et proposer aux Français d'adopter librement son projet éducatif ou même de créer des écoles qui s'en inspirent. Ce faisant il aurait été plus utile à sa patrie qu'il ne l'a été et surtout qu'il ne se destinait à l'être en proposant de l'enchaîner dans un plan particulier d'éducation, qu'on impose toujours au public de peur qu'il ne l'accepte pas de lui-même.

Benoît Malbranche

L'impôt doit-il être un moyen de répartir la richesse entre les citoyens ?

Société d'économie politique

Dans sa réunion du 5 février 1891, la Société d'économie politique s'interroge sur la raison d'être de l'impôt. Pour ses membres, il est certain que la mission de l'impôt est de financer les services régaliens de l'État, que l'initiative individuelle est incapable de fournir. Le meilleur système fiscal, selon ces économistes, est celui qui a le moins d'influence sur la répartition des richesses. Le système opposé, celui qui a pour but avoué de redistribuer les richesses, est pour eux non seulement injuste, mais inefficace.

L'assemblée adopte ensuite comme sujet de discussion la question suivante, proposée par M. Léon Say :

L'IMPÔT DOIT-IL ÊTRE ESSENTIELLEMENT UN MOYEN DE RÉPARTIR LA RICHESSE ENTRE LES CITOYENS ?

M. Léon Say prend la parole pour poser la question.

Dans la question à l'ordre du jour, il y a, dit-il, deux faces : On peut se demander d'abord s'il n'est pas de l'essence des impôts d'exercer une influence sur la distribution de la richesse et ensuite si l'impôt doit être essentiellement un moyen de répartir la richesse entre les citoyens. M. Léon Say répond affirmativement à la première partie de la question et négativement à la seconde.

Il est certain qu'il est impossible d'imaginer un impôt sans action sur la fortune des citoyens et qui ne détermine pas, si l'on peut ainsi s'exprimer, les vocations en éloignant ou en rapprochant tels ou tels individus d'une profession ou d'une autre.

Mais pour l'école libérale, c'est un malheur, et notre idéal serait l'absence d'impôt. Tout impôt est mauvais ; il soustrait une partie de nos ressources à l'emploi que nous voudrions en faire. Nous ne pouvons en admettre la légitimité que si l'État auquel nous en remettons les espèces les emploie à notre profit aux dépenses publiques.

Comme il est impossible qu'une action ne soit point exercée par les impôts, même ceux qui sont le plus consciencieusement établis, en faveur de telle ou telle classe de la société, les hommes se sont toujours disputé le Gouvernement, comme l'a fort bien établi M. de Molinari, afin de profiter, en s'emparant des pouvoirs, des avantages qui peuvent être assurés aux uns ou aux autres par l'établissement des impôts. L'Ancien régime exploitait la majorité de la nation au profit d'une minorité en concédant des privilèges à la noblesse. Le Gouvernement de Juillet enrichissait les grands

propriétaires et les grands industriels au détriment du reste de la nation par les combinaisons du système protecteur. Les anciens de la Société se rappellent ce que M. Renouard nous a souvent raconté de ses entretiens avec M. Guizot en 1846 et en 1847.

M. Guizot était trop éclairé pour ne pas regretter l'excès du régime économique auquel la France de Juillet était condamnée ; mais il ne croyait pas possible de trouver une base assez large pour gouverner en dehors des intérêts protectionnistes qui étaient ceux des électeurs censitaires. Il n'est donc pas étonnant que l'éducation des siècles ait donné naissance à une école nouvelle professant que l'impôt doit être essentiellement le moyen de répartir la richesse entre les citoyens.

Le régime que nous prépare cette école pourrait bien être défini par ces mots qui paraissent contradictoires : « l'ancien régime moderne ». L'ancien régime favorisait dans l'établissement des impôts une minorité au détriment d'une majorité ; le nouveau régime favoriserait une majorité au détriment d'une minorité. Mais dans le nouvel ancien régime la justice ne serait pas plus respectée que dans le véritable Ancien régime, à moins qu'on ne dise que ce n'est point injuste d'opprimer les autres quand on est la majorité.

Tout le mal provient de ce qu'aucun impôt ne peut être établi sans détruire la loi naturelle de la distribution de la richesse, mais à cela nous ne pouvons rien. On fait un principe d'une nécessité. En politique, où l'absolu n'a guère de place, il arrive souvent qu'on soit obligé de faire ce qu'on sait n'être pas le bien. Il ne peut pas en résulter de conséquences fâcheuses si l'on proclame en même temps que c'est un sacrifice fait malgré soi à la nécessité. Le vrai mal commence quand on s'applaudit des mauvaises mesures qu'on a été obligé de prendre. Pour gouverner il faut faire des concessions ; gouverner est un art et les arts n'ont pas et ne doivent pas avoir la rigidité de la science. Faire des concessions en politique et avoir de la faiblesse sont choses distinctes ; mais il est rare qu'on ne se laisse pas aller à des concessions qui auraient pu être évitées.

Nous savons bien que tout impôt est imparfait, que l'idéal économique serait d'être gouverné pour rien et que cet idéal n'est celui ni des filateurs, ni des sucriers, car c'est l'existence même de l'impôt qui leur permet de profiter de certaines dispositions d'une loi qui devrait n'être que fiscale et qui prend un tour particulier. On est disposé à croire qu'une loi protectrice devient juste quand elle protège un grand nombre de citoyens. Il semble à beaucoup de législateurs et à presque tous les électeurs que les intérêts particuliers se confondent avec l'intérêt général quand ils sont ceux du grand nombre. C'est pourtant un préjugé. On ne pourra établir la justice en matière d'impôts que le jour où les citoyens auront souci de l'intérêt général indépendamment des intérêts particuliers de quelques-uns, d'un très grand nombre, ou même de la génération actuelle tout entière. Un pays qui a été avant et qui sera après, qui est grand par son passé et qui a droit à l'être dans l'avenir, ne peut pas être confondu avec la population qu'il nourrit pendant une période d'années et qui constitue simplement une génération éphémère au milieu de la succession des générations.

M. A. Raffalovich cite l'exemple d'une province de l'Australie, celle de Victoria, qui se trouve en ce moment livrée au socialisme d'État le plus effréné. Là, les ouvriers, les *Trades' Unions*, sont parvenus à dominer le Parlement et tous les pouvoirs publics ; le système financier et fiscal a été, sous leur pression, organisé de façon à favoriser spécialement leur classe, les terres appartenant aux grands propriétaires ont

été surchargées de taxes énormes, et les sources les plus riches du travail se sont trouvées promptement atteintes et compromises.

Il en est résulté bientôt une décadence économique déplorable dans cet État de Victoria, où toutes les activités productives se trouvent dès maintenant dans une condition bien inférieure, par rapport à la Nouvelle-Galles du Sud, par exemple.

M. **Limousin** dit que la première partie de l'observation de M. Léon Say, relative à l'emploi de l'impôt comme moyen d'enrichir une catégorie de citoyens, se présente sous deux aspects. Il y a, d'une part, ainsi que l'a dit M. Léon Say, l'aspect protectionniste : la classe dirigeante combinant l'impôt de telle sorte qu'il en résulte un bénéfice pour elle ; exemples : le système actuel de primes sur les sucres, les acquits-à-caution, enfin le régime protectionniste en général.

Le second aspect de l'exploitation de l'impôt par une classe est celui du fonctionnarisme. Les fonctionnaires constituent, dans les sociétés modernes, une classe gouvernante, à qui il apparaît que le budget est sa propriété, et qui ne le trouve jamais assez gros pour son appétit. Dans certains pays, tels que les États-Unis, l'Espagne, la Grèce, il semble que les luttes politiques n'aient pas d'autre objet que, pour les uns la conquête du budget, pour les autres la défense de ce gâteau.

M. Léon Say a dit que l'idéal consisterait dans un impôt qui porterait proportionnellement sur tout et sur tous, et ne permettrait pas la combinaison de privilèges en faveur de certaines catégories de citoyens ; mais il déclare que cet idéal est irréalisable. L'orateur ne pense pas de même ; il croit qu'il est possible de faire des inventions en économie politique, et sans entrer dans des développements qui ne seraient pas à leur place, il affirme la possibilité d'un système d'impôt qui réaliserait l'idéal indiqué.

L'exploitation de l'impôt par une classe qui, d'après M. Léon Say a été la caractéristique du gouvernement de Juillet, est comme la théorie de la guerre des classes de certains socialistes, — de faux socialistes, car le socialisme doit s'étendre à la collectivité entière, et non s'appliquer à une seule catégorie sociale, fût-elle la majorité ; — ce système est la manifestation de l'absence d'esprit politique chez ceux qui le pratiquent ou le professent. Il est cependant juste de reconnaître que la théorie de la guerre des classes est plus compréhensible, plus excusable chez les ouvriers, qui font partie de la masse déshéritée, que celle de l'exploitation de la société à leur profit ne l'était chez les bourgeois censitaires du gouvernement de Juillet. Chez l'ouvrier révolutionnaire la haine des classes, le désir de faire que les derniers deviennent les premiers, sont la conséquence de l'état d'exaspération dans lequel les plonge leur misère. L'injustice qui est dans le principe même du système ne leur apparaît pas parce qu'ils ne sont ni instruits ni cultivés. Il n'en était pas de même de la bourgeoisie du gouvernement de Juillet, qui avait pour elle la richesse, l'instruction et les privilèges politiques. Elle ne pouvait se faire d'illusion sur le caractère profondément immoral de son système.

Sur le fond de la question. M. Limousin pense que l'impôt ne doit pas être essentiellement un moyen d'influer sur la répartition des richesses. Toutefois, il peut être quelquefois un palliatif, un correctif à des injustices véritables. L'orateur s'appuie sur l'autorité d'un des pères de l'économie politique, celle de Bastiat. Bastiat a établi dans un de ses pamphlets qu'il existe deux espèces d'*utilités* : les utilités gratuites et les utilités onéreuses. Il s'en tient à cette affirmation d'un fait qui devient évident pour peu qu'on y réfléchisse ; mais il est naturel d'en tirer des conséquences relatives à la propriété. Une de ces conséquences est que les utilités onéreuses, fruits du travail, le capital proprement dit, constituent bien légitimement une propriété individuelle, per-

sonnelle ; mais que les utilités gratuites, qui sont l'œuvre de la nature agissant spontanément, dans lesquelles par conséquent il n'y a aucun travail humain incorporé, ne peuvent légitimement faire l'objet d'une propriété. Or, dans tous les pays civilisés, afin d'assurer l'exploitation du sol, qui est la première de toutes les utilités gratuites, et pour d'autres raisons, on a constitué le sol en propriétés au profit d'un certain nombre de membres de la société, et au détriment d'un certain nombre d'autres, qui se trouvent ainsi dépouillés du premier de tous les instruments de travail, celui sans lequel la bonne volonté, l'intelligence, l'énergie restent impuissantes, Or, n'y aurait-il pas une certaine justice à considérer l'impôt payé par les détenteurs des utilités gratuites, — propriété commune par essence, — comme une compensation, un moyen de pallier l'injuste répartition des richesses ? Il ne serait pas nécessaire de faire une répartition entre les déshérités, de l'impôt payé par les privilégiés, il suffirait d'une inégalité proportionnelle dans la répartition des charges sociales.

M. Léon Say a exprimé le regret que le législateur oubliât quelquefois la stricte justice qui, en matière d'impôt, veut que chacun paie exactement sa part proportionnelle, et se laissât entraîner par le sentiment religieux à faire de la philanthropie, ce qui devrait être du domaine privé. Cependant, ne peut-on pas se demander s'il n'y a pas une justice supérieure à celle de la stricte et équitable répartition des charges publiques ; si la philanthropie n'est pas un devoir, si le non-accomplissement de ce devoir par ceux à qui il s'impose ne constitue pas parfois un danger social ? Et ce danger étant constaté, l'autorité sociale n'accomplit-elle pas une obligation qui n'est en aucune façon contradictoire avec la justice, en se servant de l'impôt pour contraindre les hommes qui se soustraient aux charges de solidarité humaine et de devoir social à se soumettre à ces charges ?

M. **Henri Baudrillart** pense que la question peut être traitée d'une manière plus restreinte, qu'il suffirait de rechercher non pas quelles répercussions peut avoir l'impôt sur la répartition de la richesse, mais si le législateur doit se proposer volontairement d'agir sur cette répartition à l'aide de l'impôt.

Pour répondre à cette question, si l'impôt doit être essentiellement répartiteur de la richesse, il faut se demander quelle est la nature de l'impôt. C'est la part de sacrifices demandés à chacun pour les services de l'État. Cela exclut l'idée que l'impôt soit essentiellement un instrument de répartition de la richesse. Lui faire jouer ce rôle, c'est s'écarter de sa notion fondamentale, ce qui n'aurait que des inconvénients. Si la richesse est répartie selon les lois naturelles qui amènent des inégalités plus ou moins grandes dans les fortunes, sans qu'on puisse les taxer d'injustice, il n'y a pas à faire intervenir un moyen de contrainte pour changer cet ordre. Si, comme l'a soutenu M. Limousin, il y a dans cette répartition des iniquités, il reste à voir si c'est bien à l'impôt à y apporter un correctif par des surtaxes sur les riches, en se jetant dans un système de compensations de l'application la plus difficile et peut-être la plus dangereuse. Dès qu'on sort de l'idée de l'impôt proportionnel à l'avoir et au revenu, ce qui arrive fatalement avec l'impôt répartiteur, on se heurte à l'arbitraire, on expose à la fois l'impôt et la fortune privée à toutes les chances de la mobilité et de l'incertitude, faute d'une règle fixe. On agit à tâtons en voulant établir des compensations qui tantôt resteront en deçà du but, tantôt iront au-delà, et qui risqueront d'ajouter des injustices nouvelles à celles qu'on prétend corriger.

Voyez ce qui se passe aujourd'hui pour les tarifs douaniers. On s'aperçoit qu'en favorisant une industrie on en blesse une ou plusieurs autres ; vite, il leur faut des

compensations. Quoi qu'on fasse, on ne réussit pas à les établir avec équité. Combien ne sera-ce pas plus difficile avec la matière si vaste et si compliquée de l'impôt ! Si l'on veut agir sur la répartition par l'impôt progressif, et c'est à cela qu'on arrive, on entre dans un système d'amendes et de confiscations qui risque d'être illimité ; il n'y a en effet aucune règle sinon la modération présumée de ceux qui l'établissent, ce qui est une garantie bien fragile, tandis que l'impôt proportionnel porte sa règle en lui-même et offre ce caractère en quelque sorte unique qu'on ne peut ni l'exagérer ni le réduire à l'absurde. Plus il est poussé loin, mieux il vaut.

Bien donc qu'on ait appliqué partiellement cet expédient des compensations, peu conforme aux principes, on ne saurait conclure de ces faits particuliers que l'impôt est essentiellement répartiteur de richesse ; lui attribuer cette fonction serait le renversement des vérités économiques les mieux démontrées. Ce serait presque inévitablement mettre l'impôt et la richesse aux mains de la politique à laquelle on livrerait la solution de ces questions. Or, il faut mettre la politique en quarantaine à l'entrée des questions économiques ; si elle force la porte, on ne saurait que le regretter, le caractère propre de la politique étant le plus souvent d'agir dans cet ordre de faits comme élément perturbateur. L'État aux mains d'une caste ou d'un parti ne songera plus, à l'aide de l'impôt, qu'à favoriser telle ou telle classe ; les exemples tirés de l'histoire ne manquent pas pour le prouver. L'impôt répartiteur, ce sera tantôt l'aristocratie avec ses exemptions et ses privilèges pour les hautes classes et ses surcharges pour la masse populaire, tantôt la démocratie déplaçant ces mêmes privilèges au profit des classes inférieures. Au nom de quelle justice ? La fausse démocratie appelle justice le nivellement qui ne tient un compte suffisant ni des efforts et des mérites personnels ni des droits du capital. On dit que l'économie politique doit se conformer à la démocratie. C'est plutôt à la démocratie à se conformer à l'économie politique, dont les lois et les règles sont fondées sur la nature des choses et sur l'expérience.

Sans s'arrêter aux applications plus ou moins heureuses dont témoignent certaines législations dans lesquelles l'impôt intervient volontairement dans la distribution de la richesse, l'orateur reconnaît aussi que d'éminents économistes admettent la possibilité de quelques taxes sur les riches pour compenser les inégalités de l'impôt de consommation, lequel atteint, dit-on, davantage la classe ouvrière. Il doute que ces inégalités soient telles qu'elles vailent la peine de jeter l'impôt hors de ses voies naturelles et d'ouvrir la brèche à de plus grandes exigences dans le même sens. Quant aux effets des impôts indirects sur la condition des classes ouvrières, il n'ira pas jusqu'à dire avec M. Thiers qu'ils sont nuls, parce que l'ouvrier les fait entrer dans son salaire. Cela n'est pas d'une application si prompte et si universelle, le salaire se réglant sur l'offre et la demande comparées du capital et du travail. Pourtant la tendance à mettre le salaire en équilibre avec le prix des moyens d'existence n'en existe pas moins, et c'est aussi une vérité de fait que le prix des vivres et des loyers ayant peut-être augmenté de 30% (les objets fabriqués diminuant de prix de leur côté), les salaires se sont accrus dans la proportion de 50 ou de 60%.

Mais que faire, dira-t-on, si l'on se trouve en face de privilèges, d'impôts injustes ou trop onéreux pour la masse ? Mieux vaudra aborder ces difficultés de front, et en tout cas ne pas recourir à des remèdes dangereux ou fallacieux comme le sont ces combinaisons de répartition qui trompent souvent la main qui les met en œuvre. On est rarement sûr que des surtaxes sur les riches soulagent les pauvres, et il y a des cas fréquents où elles se résoudront simplement en une diminution de la demande du travail. On aura donc fait plus de mal que de bien.

On a cité l'Angleterre faisant de la taxe des pauvres une sorte de rançon des privilégiés de l'aristocratie britannique. Il vaudrait mieux choisir un autre exemple. Il y avait des prohibitions qui pesaient sur la vie de la masse populaire. L'Angleterre les a abolies. Il y avait des tarifs élevés qui enchérissaient les subsistances. L'Angleterre les a réduits. Au lieu de porter atteinte à la notion fondamentale de l'impôt pour soulager les populations, modérez-le autant que vous le pourrez, pratiquez la politique des dégrèvements et des économies, donnez au travail tout son essor et à la consommation toutes ses facilités. On dira peut-être qu'avec l'état actuel c'est une chimère. En tout cas c'est un idéal, qu'il appartient à l'économie politique de poser et de maintenir.

Il faut enfin craindre la pente de la logique, particulièrement en France. L'impôt répartiteur, égalisateur, ne l'oublions pas, c'est l'État juge des fortunes, faisant acceptation des personnes et des classes. Or, où cela nous mènera-t-il? Pourquoi l'État alors ne réglerait-il pas les salaires? Pourquoi ne se rendrait-il pas maître de la rente du sol ou ne s'y ferait-il pas une part léonine selon l'unique règle de ses appétits et suivant l'étendue de ses visées sur la répartition des richesses? Nous voyons qu'on ne recule pas devant cette conséquence. C'est le principe dont il faut se défier. Voilà pourquoi, si, en fait, l'impôt exerce des répercussions dont on n'est pas toujours maître sur la répartition des richesses, l'impôt répartiteur volontairement pris pour moyen d'agir sur elle par le législateur serait une grosse erreur et un grave danger.

M. R. Stourm commence par définir l'impôt. L'impôt, dit-il, a pour objet exclusif de pourvoir aux dépenses publiques, voilà ce que la science économique enseigne et son enseignement aboutit à des conséquences très pratiques et très efficaces.

Le Parlement vote, en premier lieu, les dépenses publiques; il détermine, avant toutes choses, le montant des sommes qu'il entend affecter aux services publics. Admettons provisoirement que ces fixations soient sages, rationnelles, que l'État n'empiète pas sur l'initiative privée; en un mot, laissons de côté la question des attributions de l'État et l'examen du budget des dépenses.

Le vote du budget des recettes n'intervient qu'en second lieu, afin de bien spécifier, conformément à la définition économique donnée ci-dessus, que l'impôt a pour unique destination de pourvoir aux dépenses publiques. Le législateur déclare donc ainsi, chaque année, par le fait même de sa procédure budgétaire, que le droit de prélever une part des fortunes individuelles au profit du Trésor est limité à une destination unique. Par conséquent, ce droit nécessairement restrictif comme tout droit exorbitant, ne doit jamais être étendu au-delà de l'objet précis en vue duquel il a été limitativement autorisé. Ce serait, dès lors, un excès de pouvoir étrange que d'organiser le budget des recettes, non pas en vue de l'équilibre du budget des dépenses, mais au gré d'utopies sociales, et de faire servir l'impôt à transporter la fortune de certains citoyens dans la poche d'autres citoyens. Le droit naturel, la justice, la constitution même du pays protestent contre une telle conception de l'impôt.

Maintenant, est-il possible de réaliser exactement la maxime économique formulée au début de la discussion? N'arrive-t-il pas forcément que toujours, plus ou moins, l'impôt le mieux assis trouble les conditions naturelles de la production et de la consommation? Évidemment, on ne saurait imaginer un impôt absolument inoffensif. L'impôt est un mal et le meilleur a de graves inconvénients. M. Gladstone a dit quelque part que « la tarification la plus équitable est celle qui exerce le moins d'influence sur la marche d'un commerce ou d'une industrie ». Il existe donc certains impôts qui, plus que d'autres, approchent de la perfection recherchée. Prenons, par

exemple, l'impôt foncier. Si le cadastre est bien établi, si chaque parcelle de terre, chaque maison, est évaluée justement, la taxe qui frappera proportionnellement ces parcelles et ces maisons ne troublera que fort peu l'équilibre de la propriété foncière.

Pour les patentes établies sur le commerce et l'industrie, dont les tarifs ont été remaniés, améliorés, refondus, dans une série de lois sans cesse progressives, depuis 1791, sans doute, la proportionnalité exacte n'est pas obtenue, — il serait téméraire de l'affirmer, — mais on a cherché à s'en rapprocher le plus possible, et, autant que les faibles moyens humains le permettent, chaque commerce et chaque industrie supporte une part d'impôt proportionnée à son importance, de manière à maintenir pour le mieux le niveau naturel des situations réciproques. L'impôt sur l'alcool, enfin, assis sur le produit terminé, suivant même la matière imposable, par le moyen du crédit des droits, jusqu'à la consommation, a pu laisser à l'industrie une telle liberté que de considérables transformations se sont produites dans son sein, sans que la taxation y apportât la moindre gêne. Ainsi, après 1851, lorsque l'*oidium* eut à peu près supprimé la fabrication de l'alcool de vin, on vit l'alcool de betteraves, de mélasses, l'alcool dit industriel, naître et se développer subitement, dans les liens mêmes de l'impôt. De 500 000 ou 600 000 hectolitres, la fabrication est montée à 1 million 1/2, 2 millions d'hectolitres, sans que la taxation ait entravé cette extraordinaire expansion.

Au contraire, en 1884, dans le désir de porter secours à l'industrie du sucre en détresse, ou imagina de créer un impôt sauveur, établi non plus sur le produit terminé, mais à l'origine même de la fabrication, sur le poids de la betterave. Qu'est-il résulté de cette taxation exceptionnelle, contraire aux règles fiscales, contraire au but exclusif de l'impôt tel que le spécifie sa définition ? Le Trésor a vu constamment ses produits décroître et successivement, à l'issue de chaque campagne, on a constaté que 60, 70, 80 et 90 millions d'impôts avaient été prélevés sur les contribuables français, non pas pour entrer dans les caisses publiques, mais pour être répartis entre les industriels et les agriculteurs de quatre ou cinq départements. De sorte qu'aujourd'hui, on cherche péniblement à revenir sur une situation dont les consommateurs et le Trésor n'ont que trop souffert et qui choque ostensiblement les règles de la justice. La plupart des pays, d'ailleurs, où ces sortes d'impôt protecteurs destinés à pousser artificiellement l'industrie dans des voies nouvelles ont été autrefois introduits, à l'égard de l'alcool ou du sucre, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie tendent aujourd'hui à revenir sur ces concessions abusives.

M. Stourm ne veut pas parler, bien qu'il ait prononcé le mot d'impôt protecteur, des taxes de douane à la frontière : là, l'intérêt particulier s'étale ouvertement et détourne, de l'aveu même des intéressés, l'argent des consommateurs à son profit, grâce au concours des agents du fisc.

En résumé, il existe des impôts qui répondent à leur définition théorique, qui, autant qu'ils le peuvent, et chaque jour davantage en se perfectionnant, fonctionnent sans troubler l'ordre naturel des industries, sans déranger les relations normales des producteurs, des intermédiaires, des exportateurs et des consommateurs. Ce sont ces sortes d'impôts qu'il faut favoriser, développer et incessamment améliorer dans le sens même de leur juste proportionnalité. Au contraire, d'autres impôts ont été créés, dans un but avéré de protection, cherchant ouvertement à transporter une partie des fortunes individuelles d'une poche à l'autre, voulant, de parti-pris, réaliser, au moyen de la taxation, des utopies sociales ou économiques. Ceux-là doivent être énergiquement combattus.

M. **Georges Renaud** n'a plus grand'chose à dire après ce qui a été si bien exposé par M. Baudrillart et complété par M. Stourm. Il voudrait cependant insister sur un point indiqué par M. Limousin, sur la distinction à établir entre les *utilités gratuites* et les *utilités onéreuses*. Si cette distinction existait réellement, ce serait la justification la plus absolue des théories socialistes qui demandent l'expropriation du sol. Mais une analyse exacte et minutieuse des faits montre qu'il n'en est point ainsi. Il n'y a d'utilité qu'autant qu'il y a eu un travail antérieur, un effort, un aménagement. L'eau que nous buvons a été puisée et transportée à une très grande distance ; les rivières sur lesquelles on navigue ont dû être aménagées, endiguées, creusées, draguées, canalisées, régularisées. L'air que nous respirons a été rendu favorable par l'assainissement du sol, par une longue culture ; dans les villes, il nous coûte cher, par suite des percements et de la meilleure installation des maisons. Bastiat, à ce point de vue, a été rectifié par Carey, dans son *Traité d'économie politique*. Nous ne pouvons juger ce qu'est l'utilité gratuite dans nos pays de vieille civilisation. Il faut aller dans les pays tout neufs, dans les forêts vierges. Demandez à Bonvalot ce qu'il pense de l'utilité gratuite.

M. Léon Say nous a invités à chercher la limite entre l'intérêt général et l'intérêt particulier. Pour la tracer, il ne faut point se placer au point de vue de l'intérêt particulier des individus, mais à celui de la collectivité, qu'on appelle une nation. Il faut envisager son avenir. Toute mesure qui est de nature à diminuer son commerce, gêner sa marine, compromettre l'avenir de son industrie sous toutes ses formes, arrêter son agriculture, c'est-à-dire non pas l'une de ces branches de production, mais leur ensemble, cette mesure est contraire à l'intérêt général. Il y a un *critérium* qui peut servir d'indication.

M. **Clément Juglar**, en réponse à la question posée par M. Say, est d'avis que c'est la négative qui s'impose à la première impression ; cependant si nous passons de la théorie à la pratique, combien de lois par des taxes, par des primes, par des subventions, par des combinaisons de tarifs, ou par leur influence indirecte, ont créé des situations privilégiées très enviées que l'on recherche avec empressement, dès que l'on s'engage dans une affaire !

Faut-il citer les industries des alcools, des sucres, de la marine marchande, de la pêche, celles où les drawbacks, les admissions temporaires, les douanes, les tarifs protecteurs ou plus ou moins prohibitifs selon les industries, jouent un grand rôle ? L'orateur ne parle que pour mémoire des privilèges de la Banque, des notaires, des avoués, des agents de change ; il y a donc des catégories de citoyens qui à la vente ou à l'exercice de leur industrie, avec le concours de l'État, prélèvent une partie de leurs profits dans la poche de leurs concitoyens.

Jusqu'ici, il est vrai, ces prélèvements ne se sont exercés qu'au profit d'une minorité ; on voudrait retourner la situation, au profit de la majorité, ce qui paraît plus difficile, pour ne pas dire impossible.

Comment, en effet, répartir une partie de la fortune publique sur la majorité ? par un accroissement des salaires, par une baisse de prix des produits ; l'État se faisant entrepreneur de travaux publics sur une échelle colossale (plan Freycinet), retirant à l'industrie et à l'agriculture la main-d'œuvre en la payant au-dessus du taux moyen naturel pour l'attirer dans de nouveaux travaux, ou bien se faisant industriel, produisant à bas prix les produits de première nécessité, ou bien par des distributions comme sous l'empire romain, alors que l'usage de la sportule était établi, les grands seigneurs la répartissant, non seulement à leurs clients, mais même entre eux selon la

classe à laquelle ils appartenait ; nous arrivons ainsi au « *Panem et circenses* ». Est-ce le but que l'on se propose ? La fortune de la France, quelque grande qu'elle soit, pourrait-elle y suffire ? L'État, dira-t-on, monarchie ou république, ne se croit-il pas le maître de la fortune de ses sujets ? Sans doute si l'on n'envisage que la fortune immobilière, mais aujourd'hui elle n'occupe plus le premier rang, il y a aussi la fortune mobilière sans laquelle la première perd la plus grande partie de sa valeur, et celle-là, son nom seul indique qu'on ne peut y toucher sans l'ébranler. À la moindre tentative elle s'évapore, passe la frontière en quête d'un abri sûr. Dans tous les temps on a essayé de la saisir sans y parvenir ; les juifs ne pouvant posséder des immeubles au Moyen âge et en Turquie ont bien su, par la lettre de change, les traites, les mandats, la rendre insaisissable, la faisant ainsi passer sans bruit d'un lieu dans un autre. Encore aujourd'hui, en Orient, là où la propriété immobilière est exposée à être violée, une grande partie de la richesse prend la forme mobilière ; on rencontre au Caire, en Algérie des musulmans dont le cachet vaut la signature de nos premiers banquiers, là où elle n'a pas cours, sur les principaux marchés de l'intérieur.

Menacer la propriété par des impôts qui viendraient chaque année en prendre un morceau, pour le répartir en largesses sur une catégorie de citoyens qui serait la plus nombreuse, ce serait rétablir des usages que l'on ne rencontre que dans les civilisations de décadence ou même au milieu des civilisations les plus raffinées, comme on l'a vu à Florence au début de la Renaissance, et dont M. Léon Say a tracé un tableau saisissant en rappelant les procédés employés au XVe siècle et au XVIe siècle pour établir la dîme et l'impôt progressif, l'*estim* et le *castato*, procédés qui, sans atteindre leur but, ont échoué ; serions-nous plus heureux aujourd'hui ?

Cette idée de faire servir l'impôt à la répartition de la richesse n'est donc pas nouvelle ; dans ces derniers temps les républiques démocratiques ont essayé de lui donner une forme moderne en la dissimulant sous prétexte de récompenser les services rendus par les citoyens ou par leurs ascendants, ce qui peut mener loin. C'est ainsi qu'en France nous avons inscrit comme pensionnaires de l'État tous ceux qui, à un titre quelconque, ont pris part aux révolutions de 1830, de 1848, de 1851 et de 1870. Aux États-Unis on inscrit encore chaque année ceux qui ont combattu pendant la guerre de la Sécession et le total des pensions dépasse déjà cent millions.

Si ce n'est pas sous la forme de pensions qu'on répartit la fortune, c'est sous la forme de frais d'école, de bourses d'étude, que l'on élève la situation d'un grand nombre de fils ou de filles d'artisans sans savoir si l'on pourra la maintenir. C'est ce que l'on voit dans l'État de la Virginie, dont la population composée pour la majorité d'anciens esclaves a, pour ne pas payer sa dette, employé toutes ses recettes à la fondation et à l'entretien d'écoles. Engagé dans cette voie où s'arrêtera-t-on ?

M. Léon Say répond à quelques observations des précédents orateurs.

M. Stourm, dit-il, croit que la solution de la question posée réside dans le maintien de la règle budgétaire qui veut que le total de la dépense soit établi en premier lieu. Il ne reste, suivant lui, quand on a fixé la somme que réclame la dépense publique, qu'à faire simplement une distribution équitable des charges entre les citoyens, ce qui paraît aisé. L'impôt foncier fondé sur un bon cadastre, l'impôt sur l'alcool, assis sur le produit achevé et non pas sur une matière première avec rendement légal, constituent des impôts justement établis et qui par leur mise en recouvrement entre les citoyens ne détruisent pas la distribution naturelle de la richesse. Cette solution recule la difficulté, mais ne la résout pas. En déterminant la dépense, on peut commettre l'injustice

de distribuer aux uns des subventions dont les fonds sont demandés aux autres. Enfin, pourquoi l'impôt foncier assis sur un bon cadastre serait-il indemne de toute possibilité d'injustice ? Deux terres de même étendue, de même fertilité, de même situation par rapport aux débouchés, sont cultivées par deux hommes d'inégale valeur. Elles sont cotées au même taux et paient le même impôt : un des deux cultivateurs se ruine, l'autre s'enrichit ; que devient la justice appliquée à leur impôt ? Pourquoi celui qui se ruine paie-t-il la même somme que celui qui s'enrichit ?

L'impôt cadastral peut être inégal par rapport au revenu des citoyens et favoriser une culture au détriment d'une autre.

Et quant à l'impôt sur l'alcool, pourquoi prétendre a priori que c'est la justice quand il est assis sur le produit achevé ? M. Say se rappelle la merveilleuse brochure de M. David Wells, sur l'établissement de l'impôt sur l'alcool aux États-Unis. L'impôt a détruit là des industries qui n'avaient pu être établies et prospérer qu'en l'absence de cet impôt et qui ont disparu après l'impôt.

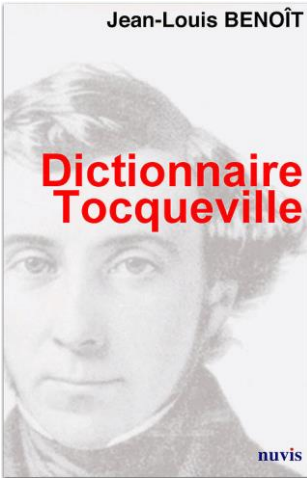
On éclairait, avant l'impôt, des villes à l'alcool, et la parfumerie avait l'alcool pour base. Il y a donc eu, du fait de l'impôt, une destruction de concurrence et une facilité pour des industries différentes de s'établir à la place d'autres industries.

Il n'y a qu'une réponse qui soit consolante, c'est celle que nous a faite M. Juglar. Il croit que les excès de protection par l'impôt ne peuvent pas réussir, parce que la protection universelle et la compensation absolue ne sont pas dans la nature des choses et que la nation s'en aperçoit bientôt. L'orateur le croit comme lui, mais il n'est pas impossible de violenter la nature des choses et pendant le temps que dure cette violence il peut se produire beaucoup de mal. Nous en avons eu quelques exemples dans notre pays.

Le malheur est qu'on ne croit plus à la formule de Boisguillebert. Il voulait réformer les impôts et prétendait réussir en quelques mois, en quelques heures même, parce que, disait-il, je demande simplement qu'on cesse de violenter la nature. Les réformateurs du jour sont aux antipodes de Boisguillebert. Ils cherchent le moyen de torturer la nature sous prétexte de la perfectionner.

M. **Fréd. Passy**, président, ne croit pas avoir à résumer la discussion. Il se contente de lui donner pour conclusion cette phrase de Boisguillebert, rappelée si à propos par M. Léon Say, que « la nature ne souffre jamais qu'il lui soit fait violence », et qu'elle proteste contre ceux qui s'acharnent à transgresser ses lois.

La séance est levée à 11 heures moins 10.



Dictionnaire Tocqueville, par Jean-Louis Benoît, éditions Nuvis, 2017, 476 pages.

Compte-rendu par Benoît Malbranque

Alexis de Tocqueville est assurément l'un des auteurs libéraux français les plus connus. Mais comme toutes les célébrités de l'histoire de la pensée, il est plus cité que lu, plus commenté que compris. S'il n'est pas seul au panthéon des gloires incomprises, lui plus que tout autre court le risque d'être lu de manière superficielle, et donc dénaturé. Car son œuvre, en apparence linéaire — deux grands ouvrages, chacun avec une idée-mère structurante — est plus complexe, et plus vaste qu'il n'y paraît. Les ambivalences, les silences et l'im-

précision qu'elle contient par moment — qu'on pense à la « démocratie », concept-clé qu'il ne définit jamais vraiment — n'ont pas fini de nous tendre des pièges. De sorte que plus d'un siècle et demi après sa mort, Tocqueville continue à donner matière à des interprétations à tort et à travers. C'est qu'on trouve de tout dans son œuvre : de quoi soutenir tous les systèmes, pour peu qu'on en fasse une lecture tronquée et partielle. De cela, Tocqueville lui-même était conscient, lui qui, juste après la publication de la *Démocratie en Amérique* (1835), confiait à son ami Eugène Stoffels : « Je plais à beaucoup de gens d'opinions opposées, non parce qu'ils m'entendent, mais parce qu'ils trouvent dans mon ouvrage, en ne le considérant que d'un seul côté, des arguments favorables à leur passion du moment. »

Le seul préservatif contre ce danger de simplifier à l'excès Tocqueville, de passer à côté de son message, est l'étude de son œuvre. Naturellement, c'est une entreprise intimidante, car au-delà des deux grands classiques que sont la *Démocratie et Amérique* et *L'Ancien Régime et la Révolution*, la richesse de la pensée de Tocqueville se trouve exposée dans une pléiade de mémoires divers, de notes, et dans sa volumineuse correspondance, où il livre les clés de ses ouvrages en toute honnêteté.

Il faut donc accueillir avec beaucoup de sympathie les efforts de ceux qui, à l'instar de Jean-Louis Benoît, nous aident à pénétrer dans cette œuvre volumineuse et complexe avec le moins d'efforts possibles. Jean-Louis Benoît a passé sa vie à étudier Tocqueville et son œuvre et à tâcher de le rendre accessible au grand public. C'est un guide sûr pour découvrir ou approfondir Tocqueville. Il en connaît formidablement bien la biographie et a médité son œuvre pendant des décennies. L'année dernière, il a fourni un nouveau livre, un *Dictionnaire Tocqueville*, qui fait l'objet de la présente recension. Sa connaissance de Tocqueville y ressort à chaque page. Co-éditeur des *Œuvres complètes* de Tocqueville, il fait constamment référence au texte dans son appréciation de Tocqueville et de ses idées, mobilisant les grands textes et les écrits oubliés voire inédits. C'est là le premier grand atout du livre.

Le second grand mérite de l'auteur est d'être sorti, et de nous sortir par cela même des idées reçues que nous avons sur Tocqueville, qui comme nous l'avons dit ne se résume pas à ses deux grands ouvrages. Fort à propos, J.-L. Benoît s'intéresse depuis plusieurs années déjà à des plans négligés chez Tocqueville : notamment l'économie (voir son édition d'une anthologie de *Textes économiques*) et la religion (idem, *Notes sur le Coran et autres textes sur les religions*). En toute franchise, il nous apparaît que le jugement porté sur les idées économiques de Tocqueville manquait de finesse et était trop dicté par l'impératif moral de n'en faire ni un néolibéral ni un social-démocrate : mais l'intention était très louable et cette réserve faite, il était important de lancer l'étude du Tocqueville économiste.

Le *Dictionnaire Tocqueville* est à mi-chemin entre une étude sur les idées de Tocqueville et un recueil de citations : il donne à comprendre et à lire, sur chacun des sujets traités par Tocqueville ou se rapportant à son œuvre. Quoique l'exhaustivité eût été impossible, et impraticable, on trouve dans cet ouvrage de près de 500 pages tous les grands thèmes agités par Tocqueville dans ses ouvrages et ses écrits non publiés, on rencontre les hommes et femmes qu'il a cotoyés, et on en apprend aussi sur les contours de sa vie publique.

Parmi les différentes entrées du *Dictionnaire*, certaines nous renseignent sur les idées de Tocqueville sur des thèmes que l'on n'associerait pas spontanément à son nom. Ainsi il nous a paru intéressant d'en sélectionner quatre, et de les présenter successivement. Ce sera : les religions, y compris l'Islam ; la gauche et le socialisme ; le génocide des Indiens d'Amérique ; et enfin la colonisation. Par ces quatre tableaux, dont la richesse est due seule aux éclaircissements fournis par le *Dictionnaire*, nous pourrions donner de Tocqueville un visage nouveau.

Tocqueville penseur des religions et lecteur du Coran

Tocqueville s'est beaucoup intéressé à la religion, tout en entretenant avec elle des rapports difficiles. À l'âge de 16 ans, après avoir quitté sa Normandie natale pour Metz, il découvre la philosophie des Lumières et cela fait vaciller toutes ses idées religieuses. Resté depuis lors incroyant, il ne va jamais, toutefois, se détacher de l'idée que la religion est nécessaire pour la solidité d'une société et pour se préserver des dangers des tyrannies. Cette importance lui semblait d'autant plus grande qu'à l'époque où il a vécu, les autorités traditionnelles s'étaient notoirement affaiblies. Ainsi dans un projet de discours de 1844, il écrit : « Après ce carnage de toutes les autorités dans le monde social, dans les hiérarchies, dans la famille, dans le monde politique, on ne peut subsister sans une autorité dans le monde intellectuel et moral ; que si elle manque là, il faudra la retrouver autre part, où je ne la veux pas, ou dans une nouvelle hiérarchie ou dans un grand pouvoir politique. Il faudra des soldats et des prisons si on abolit les croyances. »

Conscient de l'importance des religions, Tocqueville va étudier en profondeur plusieurs religions, et ce pour des raisons différentes.

C'est d'abord le christianisme, qu'il connaît bien et qu'il retrouve dans son étude de l'Amérique et de la France de l'Ancien régime. Le christianisme le séduit par la dimension morale et sociale de son message. Dans son fameux discours contre le droit au travail (1848), il se réclame des grands principes de la Révolution française, liberté individuelle, égalité devant l'impôt, et affirme que ces principes ne relèvent pas du socialisme, mais de ce qu'il appelle le « christianisme appliqué à la politique ». « Il

n'y a rien là qui donne aux travailleurs un droit sur l'État, dit-il ; il n'y a rien là qui force l'État à se mettre à la place de la prévoyance individuelle, à la place de l'économie, de l'honnêteté individuelle ; il n'y a rien là qui autorise l'État à s'entremettre au milieu des industries, à leur imposer des règlements, à tyranniser l'individu pour le mieux gouverner, ou, comme on le prétend insolemment, pour le sauver de lui-même ; il n'y a là que du christianisme appliqué à la politique. »

Cette dimension religieuse du libéralisme de Tocqueville est aussi ce qui fait de lui, selon sa propre formule « un libéral d'un genre nouveau ». Elle jette une grande lumière sur sa vie politique et sur ses écrits académiques comme ses deux *Mémoires sur le paupérisme*, car c'est animé d'un idéal de charité chrétienne qu'il les a composées, quoique dans les faits ses propos rejoignent ceux d'autres libéraux, en France et en Angleterre.

La raison fondamentale en est que, même incroyant, Tocqueville n'a jamais cessé d'être influencé par les principes du christianisme. Dans une lettre à Gobineau, datée du 2 octobre 1843, il écrit : « Je ne suis pas croyant (ce que je suis loin de dire pour me vanter) mais tout incroyant que je sois, je n'ai jamais pu me défendre d'une émotion profonde en lisant l'Évangile. » Il aurait pu ajouter : je n'ai jamais pu me défendre non plus d'en laisser l'empreinte dans mes écrits.

Le christianisme n'est pas la seule religion à laquelle il se soit intéressé. Lorsqu'il projette d'écrire un ouvrage sur la colonisation de l'Inde par les Anglais, Tocqueville se met à étudier l'hindouisme. Et dans un brouillon de *Tableau de l'état actuel dans l'Inde anglaise*, il a fourni ses vues sur la religion hindoue. Il la traite assez durement, blâmant notamment le système des castes qu'elle sanctionne, et il conclue par ce jugement : « Religion abominable, la seule peut-être qui vaille moins que l'incrédulité. » Il est vrai que pour le théoricien de la liberté, de la démocratie et de l'égalité des conditions, le système des castes devait paraître inacceptable.

Enfin, J.-L. Benoît attire notre attention sur la lecture que Tocqueville fit du Coran et les notes qu'il prit. Il le fit principalement dans le cadre des travaux préparatoires qu'il entreprit pour juger la situation de la France en Algérie et en Orient, au moment où commençait la colonisation de l'Algérie et où il avait à se prononcer. Après une lecture attentive, et crayon en main, du Coran, Tocqueville conclut dans ses notes de manière assez critique. Il écrit :

« La doctrine que la foi sauve, que le premier de tous les devoirs religieux est d'obéir aveuglément au prophète ; que la guerre sainte est la première de toutes les bonnes œuvres... toutes ces doctrines dont le résultat pratique est évident se retrouvent à chaque page et presque à chaque mot du Coran. Les tendances violentes et sensuelles du Coran frappent tellement les yeux que je ne conçois pas qu'elles échappent à un homme de bon sens. Le Coran est un progrès sur le polythéisme en ce qu'il contient des notions plus nettes et plus vraies de la divinité et qu'il embrasse d'une vue plus étendue et plus claire certains devoirs généraux de l'humanité. Mais il passionne et sous ce rapport je ne sais s'il n'a pas fait plus de mal aux hommes que le polythéisme, qui n'étant un ni par sa doctrine ni par son sacerdoce ne serrait jamais les âmes de fort près et leur laissait prendre assez librement leur essor. Tandis que Mahomet a exercé sur l'espèce humaine une immense puissance que je crois, à tout prendre, avoir été plus nuisible que salutaire. »

Tocqueville, homme politique de gauche

Penseur du paupérisme, adversaire du socialisme, député rangé à gauche : voici trois éléments qui conjointement sont plutôt de nature à jeter du trouble sur la compréhension de la démarche intellectuelle de Tocqueville et sur son positionnement. À travers plusieurs entrées, J.-L. Benoît permet de faire le point. Car Tocqueville a entretenu de vrais rapports avec la gauche, et le *Dictionnaire* permet de bien les cerner et les comprendre.

Dès le début de sa carrière politique, Tocqueville se place à gauche. Ce n'est pas, pourtant, qu'il apprécie la composition actuelle de la gauche : il voudrait y former une nouvelle puissance politique — une puissance libérale — et c'est dans cette vue qu'il se rapproche de Barrot, leader de la gauche dynastique. La lettre qu'il lui écrit en septembre 1842 éclaire ses sentiments sur cette gauche à laquelle pourtant il appartenait :

« Ce qui m'a toujours profondément blessé pour mon compte dans la gauche, je vous l'ai dit bien des fois et vous m'avez approuvé, c'est le peu de libéralisme réel qui s'y rencontre. La gauche est encore bien plus révolutionnaire que libérale. Aimer la liberté pour elle-même, respecter sincèrement l'indépendance et les droits du voisin lors même que l'exercice de ces droits ne plaît pas, tenir en bride le pouvoir gouvernemental et limiter son action, même quand ce pouvoir agit dans le sens de nos désirs ; décentraliser graduellement et raisonnablement l'administration, ce sont des idées qui se trouvent dans votre tête, mon cher Barrot, mais qui ne se rencontrent pas même en germe dans le cerveau de la plupart de ceux qui vous suivent, moins par sympathie réelle que par impossibilité de se passer de vous ; tant que l'opposition n'aura pas modifié sur ces points capitaux ses instincts, elle ne sera bonne qu'à annoncer des révolutions nouvelles ou à faire le lit du despotisme. »

Cette tentative auprès de Barrot échoua, et cependant Tocqueville resta dans le camp de la gauche. En 1847, il rédigea l'ébauche d'un programme pour *La Jeune Gauche*, mouvement qu'il comptait former, et cette ébauche contient notamment un plan social : soutien aux classes laborieuses, lutte contre le paupérisme. Mais cette assistance ne devait pas prendre la forme socialiste du droit au travail, et l'année suivante il fit un discours très remarqué critiquant cette proposition nouvelle, qui devait faire de l'État l'industriel de la nation et le pourvoyeur de tous les besoins.

C'est à gauche encore qu'il siégea lorsque, sous la Monarchie de Juillet, il fut député pendant neuf ans. Cette position a beaucoup étonné ses contemporains, et plus encore la postérité. À l'économiste libéral Nassau Senior, son ami Gustave de Beaumont avait fourni l'explication : « Vous me demandez pourquoi Tocqueville s'est joint à la Gauche, qu'il méprisait, au lieu de la Droite à laquelle allaient ses sympathies ? Il n'a voté avec la Gauche que lorsqu'il pensait que son vote était juste. S'il pensait qu'elle avait tort, comme par exemple pour tout ce qui touchait l'Algérie, il la quittait. » À ce titre, Tocqueville avait agi précisément comme Frédéric Bastiat. Et Beaumont ajoute : « Ils le haïssaient autant que lui les haïssait. Bien plus, à vrai dire, car son esprit n'était pas formé pour la haine. Ils l'ont exclu de presque tous les comités... »

Si Tocqueville s'était rattaché malgré lui à la gauche, c'est qu'il ne croyait pas à l'avenir du parti royaliste. Dès 1831, dans une lettre à son frère Hippolyte, il notait : « Les choses pourraient-elles être remises à leur place, une seconde Restauration pourrait-elle avoir lieu ? J'y vois bien des obstacles. Le plus grand de tous sans contredit se trouve dans le personnel du parti royaliste, qui triompherait. Jamais vous ne

ferez comprendre à la portion active du parti royaliste qu'il y a des concessions nécessaires sans lesquelles on ne peut espérer de gouverner ; que la monarchie légitime, pour être durable, doit être nationale, faire alliance avec les idées de liberté ou se faire briser par elles. Si jamais les Bourbons remontent sur le trône, ils voudront faire encore de la force et ils tomberont de nouveau. »

Ainsi Tocqueville fut partisan de la République car il s'agissait dans son esprit de la seule alternative possible, à son époque, au despotisme. « Qui pourrait vouloir restaurer, à l'aide d'une nouvelle révolution, un principe si peu viable [il parle de la monarchie, même constitutionnelle]. [...] Quant à moi, dès que la République a été proclamée, je l'ai acceptée sans hésitation, je l'ai adoptée sans arrière-pensée. J'ai voulu fermement non seulement la laisser subsister, mais la soutenir de toutes mes forces. Je le veux encore. » Par conséquent, son combat politique devait se faire dans le camp des républicains, pour essayer de faire que la république qui s'établirait en France soit paisible et libérale. « Il ne s'agit plus de savoir si nous aurons en France la royauté ou la république ; il nous reste à apprendre si nous aurons une république agitée ou une république tranquille, une république régulière ou une république irrégulière, une république pacifique ou une république guerroyante, une république libérale ou une république oppressive, une république qui menace les droits de la propriété et de la famille ou une république qui les reconnaisse et les consacre. »

Tocqueville témoin du génocide des Indiens d'Amérique

Tocqueville a consacré de belles pages, très émouvantes, au sort des Indiens et des Noirs aux États-Unis, à l'époque où il visita le pays. Elles sont à retrouver notamment dans le chapitre X et final du premier volume de la *Démocratie en Amérique* (1835), qui fournit à Jean-Louis Benoît la matière de plusieurs entrées.

Tocqueville découvre aux États-Unis un processus alors en cours : celui de l'expulsion des Indiens de leurs terres. Pour évoquer ce phénomène, Tocqueville emploie le terme de dissolution, qui a la même portée que génocide : « C'est un singulier hasard qui nous a fait arriver à Memphis pour assister à l'expulsion, on peut dire à la dissolution d'un des derniers restes de l'une des plus célèbres et des plus anciennes nations américaines. »

Tocqueville rapporte les propos terribles des gens qu'il rencontre, et participe ainsi à l'éveil des consciences sur ce problème : « Il faut qu'ils meurent, entend-t-il dire [...] Je ne ferai rien contre eux, je me bornerai à leur fournir tout ce qui doit précipiter leur perte... Avec le temps j'aurai leurs terres et je serai innocent de leur mort [...] » Et il commente : « Satisfait de son raisonnement, l'Américain s'en va dans le temple où il entend un ministre de l'Évangile répéter chaque jour que tous les hommes sont frères et que l'Être éternel qui les a tous faits sur le même modèle leur a donné à tous le devoir de se secourir. »

Cette façon dont les Américains se déchargent moralement de ce véritable génocide fait l'objet de nombreux développements de sa part. « C'était là le fond du sentiment général, raconte-t-il. Au milieu de cette société si policée, si prude, si pédante de moralité et de vertu, on rencontre une insensibilité complète, une sorte d'égoïsme, froid et implacable lorsqu'il s'agit des indigènes de l'Amérique. Les habitants des États-Unis ne chassent pas les Indiens à cor et à cri comme faisaient les Espagnols du Mexique. Mais c'est le même sentiment impitoyable qui anime ici ainsi que partout ailleurs la race européenne. »

Touché par le sort des Indiens, il est très lucide sur ce qui va se passer. « Je crois que la race indienne de l'Amérique du Nord est condamnée à périr, et je ne puis m'empêcher de penser que le jour où les Européens se seront établis sur les bords de l'océan Pacifique, elle aura cessé d'exister ».

Tocqueville et ses ambiguïtés sur la colonisation

C'est assez machinalement, quoique fautivement, que l'on place d'habitude les penseurs libéraux dans le camp des adversaires de la colonisation. Outre que cela ne vaut pas pour certains grands noms comme Paul-Leroy Beaulieu, l'attitude générale des libéraux français face à la question de la colonisation, ou plutôt *des* colonisations, car le phénomène a pris bien des formes diverses, devrait être réexaminé sérieusement. Ce ne peut être, naturellement, l'objet de cette recension.

Toutefois nous verrons que chez Tocqueville se manifeste clairement un grand nombre d'ambiguïtés sur la question de la colonisation, et que son attitude n'est ni véritablement positive, ni complètement négative.

On le sait, Tocqueville fut l'un des partisans de la colonisation de l'Algérie. S'il y est favorable, résume J.-L. Benoît, c'est qu'« il considère l'implantation française en Algérie comme nécessaire afin de ralentir le déclin relatif et inévitable du pays et pour faire pièce à l'Angleterre dont l'expansionnisme est sans limites. » (p.34) Les raisons ne paraissent pas très convaincantes en elles-mêmes, et ce d'autant moins lorsque l'on constate que contrairement à d'autres défenseurs de la colonisation, Tocqueville ne dévalue pas du tout la valeur de la civilisation que les Français rencontrent en Algérie. Il reconnaît surtout que l'armée ne provoque jamais, n'établit jamais rien de bon : « Aux yeux de Tocqueville, l'armée est incapable de mener à bien une véritable colonisation » affirme J.-L. Benoît (p.36) Aussi dans son Rapport sur l'Algérie de 1847 ou son Intervention à la Chambre en 1846 il se fait le défenseur d'une colonisation sans violence et sans troubles — vœux pieux ! Très tôt après le début des opérations, il veut que l'intervention militaire cesse ; à la place, il veut voir s'établir une sorte de partenariat économique par lequel la France prend la direction d'activités économiques en Algérie et aide les populations locales à faire valoir, dans le cadre du marché libre, de la propriété privée et du libre-échange, les richesses de leur territoire. Ainsi, c'est un défenseur assez particulier de la colonisation de l'Algérie que ce Tocqueville.

Plus généralement, sur la question de la colonisation *per se*, il est animé de nombreux doutes. L'utilisation de l'armée comme intermédiaire lui paraît proscrire, comme nous l'avons vu. Et l'un des grands aspects de la colonisation de l'époque, l'envoi de populations sur place, lui paraît devoir devenir inévitablement la source de grands dangers. C'est ce qu'il évoque dans une lettre de janvier 1858 qui porte sur la colonisation de l'Inde par les Anglais. Il écrit : « Je me permets d'avoir les plus grands doutes (sur) l'utilité de favoriser l'introduction d'une population européenne. J'avoue que je considère un tel remède, pût-on l'appliquer, comme si dangereux que je serais tenté d'en revenir aux lois qui défendaient d'acheter de terres dans l'Inde. Il faut partir de ce point-ci dont vous partez vous-même : on ne peut retenir l'Inde qu'avec le consentement, au moins tacite, des Indous. Or, j'ai toujours remarqué que partout où on introduisait (non des chefs européens) mais une population européenne au sein des populations imparfaitement civilisées du reste du monde, la supériorité réelle et prétendue de la première sur les secondes se faisait sentir d'une façon si blessante

pour les intérêts individuels et si mortifiante pour l'amour-propre des indigènes qu'il en résultait plus de colère que d'aucune oppression politique. »

L'attitude de Tocqueville sur la colonisation est donc faite d'ambivalences et il est important de ne pas faire de lui aveuglement un défenseur ou un adversaire de la colonisation.

Conclusion

Sur ces différents aspects, et sur bien d'autres que cette recension déjà longue ne nous fournit pas la place de traiter, le *Dictionnaire Tocqueville* permet de mieux comprendre l'œuvre de Tocqueville et d'en découvrir la richesse, car on la résume de plus en plus à quelques idées : la tyrannie de la majorité, l'égalité des conditions, etc. Tocqueville est un penseur d'une immense puissance et d'une grande actualité, qu'il faut lire, étudier, et à ce titre, on salue le travail de Jean-Louis Benoît.

[ACTUALITÉS DE L'INSTITUT COPPET]

Cette rubrique a pour but de faire un point, en toute transparence, sur les projets en cours de l'Institut Coppet, afin que nos fidèles lecteurs — qui parfois joignent à ce titre déjà flatteur pour nous celui de donateur ponctuel ou régulier — puissent suivre mois par mois le développement de nos activités.

La présente rubrique aura notamment pour but de renseigner ceux qui s'intéressent à l'école autrichienne sur le choix des prochains titres à paraître dans la grande collection autrichienne que l'Institut Coppet, actuellement en préparation.

Conférence et exposition de l'Institut Coppet en Normandie

À l'occasion des Journées européennes du Patrimoine (15-16 septembre), l'Institut Coppet et le château de Pinterville (Eure) ont proposé à plus de 500 visiteurs une exposition tout à fait inédite sur les économistes libéraux normands, ainsi qu'une conférence de Benoît Malbranque, président de l'Institut Coppet, sur ce même thème.

Le château de Pinterville, situé à une quarantaine de kilomètres au sud de Rouen, fut construit et habité par Pierre de Boisguilbert (1646-1714), pionnier du « laissez faire » et fondateur de la tradition libérale française en économie. C'était donc le lieu idéal pour évoquer, à travers une série de panneaux, la vie et les œuvres de ces grandes figures libérales normandes comme Boisguilbert, Oresme, Saint-Pierre, auxquelles on peut encore ajouter Turgot ou Paul Leroy-Beaulieu.

Dans sa conférence du samedi après-midi, Benoît Malbranque a d'abord présenté quelques grandes figures de la pensée économique en Normandie entre le XIVE et le XVIIIe siècle. Nicole Oresme (1320-1382), l'auteur du *Traité de l'invention des monnoies*, le premier livre strictement économique de l'histoire. Antoine de Montchrétien (1575-1621), l'inventeur de l'expression « économie politique », qui fut l'ancien nom de la science économique jusqu'à la toute fin du XIXe siècle. Pierre de Boisguilbert (1646-1714), le premier à théoriser le « laisser faire » qui sera le credo de l'école libérale française. Enfin Turgot (1727-1781), ministre réformateur et théoricien hors pair, qui est avec Boisguilbert l'un des principaux précurseurs d'Adam Smith.

Il s'est ensuite penché particulièrement sur l'abbé de Saint-Pierre (1658-1743), homme de projets et de réformes, défenseur de la paix et précurseur des institutions européennes. Il a présenté les origines de ce philosophe touche-à-tout, né à Saint-Pierre Église, et qui a fait ses études chez les jésuites à Caen et à Rouen. Ses grandes œuvres sont ensuite présentées et analysées : son projet de réforme fiscale (*Projet de taille tarifée*), sa réforme de la monarchie (*PolySynodie*, littéralement « pluralité des conseils »), et surtout sa proposition d'institution européenne garantissant la paix (*Projet de paix perpétuelle*). Dans ce dernier domaine, en particulier, l'abbé de Saint-Pierre s'est montré un formidable précurseur. Dès 1713, il conçoit le projet d'une union européenne, avec parlement, armée commune et même banque centrale, dont la vocation serait, par l'arbitrage et ce fédéralisme nouveau, d'éviter tout conflit armé et de garantir le libre commerce.

L'enregistrement audio de cette conférence est disponible sur le site de l'Institut Coppet.

Grâce à cette initiative, le château de Pinterville et l'Institut Coppet ont offert une expérience unique aux visiteurs : celle d'un tourisme culturel libéral, mettant à l'honneur, comme c'est très rarement le cas en France, plusieurs grands héros de la liberté.

Série de vidéos 'Voyages sur les traces de l'école libérale française'

Dans cette série vidéo nous présentons les principales figures de cette grande tradition intellectuelle sur les lieux qu'ils ont marqués de leur empreinte.

Un épisode paraîtra chaque semaine.

À ce jour, trois épisodes ont été publiés : *Pierre de Boisguilbert, fondateur du laissez-faire*, tourné au château de Pinterville et devant l'église de Pinterville, en Normandie ; *Là où tout a commencé pour Alexis de Tocqueville*, tourné à Metz, devant différents lieux où Tocqueville a passé une partie importante de sa jeunesse ; et enfin *François Quesnay, économiste à la cour de Versailles*, tourné dans les jardins du château de Versailles.

Informations relatives à la Collection autrichienne

La levée de fonds est désormais lancée. Nous espérons pouvoir récolter suffisamment pour lancer les publications mensuelles dès la fin du mois et annoncer par conséquent, dans la même rubrique du prochain numéro, le titre qui ouvrira notre collection ainsi que la date de parution.

